

32281

SAINT JEAN DISCALCÉAT

RECTEUR, PUIS FRÈRE MINEUR

SON HISTOIRE ET SON CULTE

PAR

L'ABBÉ ALEXANDRE THOMAS

AUMONIER DU LYCÉE DE QUIMPER

fb
249-
6
JEA

QUIMPER

TYPOGRAPHIE ARSÈNE DE KERANGAL

IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ

1888



SAINT JEAN DISCALCÉAT

I.

La dévotion envers les Saints devrait être en rapport avec la connaissance que l'on a de leurs mérites devant Dieu. Il arrive souvent, néanmoins, que des Saints, dont les actes demeurent complètement ignorés, sont l'objet d'une vénération profonde, voient leurs images entourées d'honneurs et leurs églises regorgeant de pèlerins, tandis que les plus illustres entre les Bienheureux voient leurs fêtes passer inaperçues sur la terre. Cependant, nul n'a le droit de blâmer ceux qui prient les Saints dont nous ne connaissons que le nom et le culte immémorial. Les grâces obtenues par leur intercession montrent qu'ils sont de puissants intermédiaires entre Dieu et nous. La jeune Vierge martyre que l'on a appelée, non sans raison, *la thaumaturge du XIX^e siècle*, sainte Philomène n'était-elle pas une Sainte inconnue quand son corps fut trouvé à la catacombe de Priscille, le 25 mai 1802 ? Et cependant, au jour même de cette heureuse découverte, la confiance des fidèles commença avec les miracles (1).

Nous avons aussi dans notre pays un exemple frappant de

(1) Plus tard, la Sainte fit connaître à un jeune artisan, à un chanoine et à une religieuse, les détails de sa vie et de son martyre.

la dévotion envers un Saint inconnu. En Léon et en Cornouailles, il est peu de chapelles où le *pardon* attire des pèlerins aussi nombreux que ceux qui viennent honorer saint Tujan dans sa belle église, non loin des côtes sauvages du Cap-Sizun ; or, les recherches les plus consciencieuses n'ont pu rien apprendre de cet élu du Seigneur.

Mais, lorsque l'ignorance sur l'histoire d'un Saint n'est pas invincible, ne convient-il pas de la dissiper, surtout quand ce Saint est vraiment populaire ? Beaucoup, je le sais bien, se contentent de se poser à eux-mêmes la question qu'adressa un bon paysan à l'auteur de *La légende celtique* : « Ce Saint là, à quoi est-il bon ? » Ce n'est pas une raison pour que nous jugions les Saints uniquement par leur utilité pratique ; et toutefois, si vous demandiez à la plupart de ceux qui déposent leurs offrandes dans le tronc de saint Jean Discalcéat : « Qu'est-ce que ce Saint là ? » ils ne trouveront guère à ajouter quand ils vous auront dit qu'il fait trouver les objets perdus. Cependant, les deux historiens de nos Saints bretons, Albert-le-Grand et Dom Lobineau ont donné de lui une biographie complète ; les deux récits sont identiques pour le fond. Je leur emprunterai l'exposé des faits ; je le déclare d'avance, en priant le lecteur de rapporter à ces deux écrivains le mérite de leurs recherches (1). Des publications récentes ont fait la lumière sur les commencements du couvent de Saint-François, à Quimper, couvent dont saint Jean Discalcéat fut un des premiers religieux. Quand il m'arrivera de faire des emprunts aux intéressants opuscules où il est si souvent question de cette grande communauté, j'aurai soin d'indiquer les sources où j'aurai puisé. Enfin, les reliques et l'ancienne statue de notre Saint doivent aussi avoir leur histoire. Les registres de la paroisse d'Ergué-Armel (le Petit-Ergué) nous fourniront sur les reliques tout ce que peut désirer la pieuse curiosité des lecteurs ; pour la statue, je

(1) Sans autre indication, on reconnaîtra facilement, au style, ce qui appartiendra à l'un ou à l'autre.

m'appuierai sur des traditions purement orales, mais d'une certitude que je puis garantir.

Il y a bientôt dix ans, parut à l'imprimerie Pénel, à Quimper, une *Vie du Bienheureux Jean Discalcéat*, c'était un opuscule de 24 petites pages ; il contenait quelques lacunes et même une erreur grave, puisqu'il exprimait le regret le plus louable, mais le moins fondé, relativement à la perte du corps de saint Jean. On verra qu'il était non seulement possible, mais facile à quelqu'un qui écrivait à Quimper, de se bien renseigner à cet égard. Néanmoins, ce qui nous a porté à croire qu'une nouvelle notice sur le même Saint était chose nécessaire, ce ne sont pas les quelques imperfections de la première, qui étant bien rédigée et d'une lecture intéressante aurait appris à peu près tout ce qu'il fallait savoir, mais le succès même qu'elle obtint en a bien vite fait disparaître tous les exemplaires, et l'on ne saurait où trouver à se la procurer aujourd'hui.

Avant d'aborder le récit même de la vie de saint Jean, je crois devoir déclarer que si je lui donne la qualification de *saint*, c'est seulement en me conformant à l'usage populaire ; Albert-le-Grand et dom Lobineau ne lui ont donné que le titre de *Bienheureux*. Ayant vécu à une époque où la législation actuelle sur les formes de la canonisation et de la béatification étaient déjà en vigueur, il ne pouvait recevoir de culte vraiment liturgique qu'après une décision du Saint-Siège ; mais si les prêtres ne peuvent ni célébrer la messe, ni réciter l'office en son honneur, les fidèles feront chose louable en continuant à lui offrir les témoignages de leur vénération. Je n'ai même pas besoin de dire que c'est pour les y encourager encore que j'ai entrepris la publication de ce travail.

II.

Le siècle qui fut témoin de la merveilleuse vie du patriarche d'Assise n'était pas encore terminé, que la Bretagne avait vu naître deux hommes destinés à marcher sur les traces de leur séraphique père, saint François. Tous deux devaient donner au diocèse de Rennes les prémices de leur sacerdoce : l'un, saint Yves, devait appartenir au tiers-ordre de la Pénitence ; l'autre, saint Jean Discalceat, devait suivre la règle des Frères-mineurs ; le premier devait être à jamais la gloire du diocèse de Tréguier, le second devait honorer d'abord le Léon dont il était le fils par son origine, puis le diocèse de Rennes, et enfin la Cornouailles où il termina sa sainte vie et laissa sa glorieuse dépouille. Ses biographes nous disent qu'il naquit dans le diocèse de Léon, tandis que la notice de Jean Beaujouan sur le couvent des Franciscains de Quimper dit qu'il naquit dans le diocèse de Rennes, mais de parents léonards. La tradition orale précise davantage et dit qu'il naquit à Saint-Vougay. Son père n'avait qu'une médiocre fortune, mais il vivait dans la crainte de Dieu. Sa mère était une femme pieuse et de grand mérite. Quelques mois avant la naissance de son fils Jean, elle fut prise d'un vif désir « de manger d'une certaine espèce d'oiseau qui ne se trouve pas en ces quartiers, et alloit ce désir tellement augmentant, qu'elle couroit un grand risque ; mais Dieu la conserva extraordinairement ; car un jour, comme elle estoit en sa chambre, avec quelques siennes voisines, un oiseau tel qu'elle desiroit entra dans la chambre et se laissa prendre aisément, dont elle satisfit son appétit. Elle mit au monde ce béni enfant, environ l'an de grace 1280, sous le pontificat de Nicolas III et le règne de Jean I, duc de Bretagne. Il fut nommé, sur les Sacrez Fonts, Jean, et par humilité voulut,

toute sa vie, estre nommé *Iannic*, qu'est un diminutif breton de Jean, comme qui dirait *petit Jean*. »

Ce détail est le seul que nous connaissions sur les années de son enfance. Parmi ses proches, il y avait un ouvrier maçon fort habile dans son métier ; Jean se mit sous sa direction et travailla avec lui. « Son inclination le portoit par prédilection aux ouvrages qui pouvoient servir à la piété ou au soulagement du public. C'est pourquoi lorsqu'il y avoit quelque croix à faire et à dresser sur les chemins, ou des ponts ou des arches à dresser sur des ruisseaux, des guez et des torrents, Iannic y employait avec joie toute son industrie. »

En agissant ainsi, il se conformait à l'une des dévotions les plus populaires à cette époque. Il y avait un siècle que Dieu avait suscité saint Bénézet pour lui faire construire le pont d'Avignon, et l'Eglise avait donné l'approbation à un ordre religieux, celui des *Frères-Pontifes*, qui par charité construisaient des ponts pour faciliter la marche des pèlerins et des voyageurs. En ce temps-là une tradition bien accréditée disait qu'il fallait prendre à la lettre ce que le prophète avait annoncé de saint Jean-Baptiste : le saint Précurseur aurait lui-même préparé les chemins par où devait passer le Seigneur ; il aurait pour cela rectifié les sentiers, aplani les lieux escarpés. Le jeune maçon de Bretagne suivait donc l'exemple de celui dont il avait reçu le nom au baptême. Tout en se sanctifiant dans le travail des mains, il y trouvait aussi son avantage temporel : « Il fit un gain considérable dans sa profession, et auroit pu vivre à son aise dans le siècle ; mais Dieu l'appeloit à un état plus saint ; et fidèle à sa vocation, il résolut de se mettre dans la cléricature. Son parent le raila d'un pareil dessein et l'empêcha autant qu'il put de l'exécuter. » Ni Dom Lobineau ni Albert-le-Grand ne disent quels furent les moyens que cet homme employa pour cela et jusqu'où allèrent ses railleries, mais il est probable qu'il poussa les choses bien loin, puisque le récit continue comme il suit : « Ce nouveau Satan fut puni ; il perdit ses biens, devint lépreux, mourut excommunié et eut la sépulture du

chien ; pendant que Iannic, méprisant les menaces, les persécutions et les moqueries de ce tentateur dangereux, quitta son pays, et s'en alla à Rennes pour tâcher de s'y rendre capable de recevoir les Ordres sacrez. Il en vint à bout, et fut enfin ordonné prêtre. »

Non seulement au XIII^e siècle, mais jusque dans les années qui ont précédé immédiatement la Révolution française, les prêtres étaient si nombreux en Bretagne et en d'autres pays de foi, que beaucoup d'entre eux demeuraient fort longtemps étrangers à l'administration paroissiale, ce qui ne les empêchait nullement de se rendre utiles aux âmes et de répandre autour d'eux, par une sainte vie, une grande édification. Saint Jean Discalcéat ne fut pas immédiatement attaché à une église particulière, mais il ne se crut pas dispensé pour cela des œuvres de zèle, auxquelles il joignait les exercices d'une rude pénitence : « Il vivoit en une grande austérité, simplicité et sainteté. Il jeunoit trois fois la semaine au pain et à l'eau, estoit simplement et pauvrement vestu, honnestement toutefois (c'est-à-dire, d'une manière honorable et conforme à son état), visitoit et assistoit les malades et faisoit beaucoup d'autres œuvres de piété. »

L'évêque, qui gouvernait alors le diocèse de Rennes, s'appelait Yves ; il n'exerçait les fonctions épiscopales que depuis peu de temps. Son prédécesseur, Jean de Samois, de l'ordre des Frères-mineurs, avait été transféré au siège de Lisieux, en 1299. On ne sait pas précisément en quelle année Yves prit possession de son siège, mais le dimanche dans l'octave de l'Ascension, 19 mai 1303, l'église de Saint-Grégoire, aux portes de Rennes, recevait pour pasteur le saint prêtre dont son évêque avait déjà reconnu le mérite. « Ayant découvert ce trésor caché sous la poussière d'une grande humilité, il ne put endurer que la lumière demeurast davantage cachée sous le muids, mais la voulut élever sur le chandelier pour éclairer toute l'Eglise ; il le fit venir en son manoir et le nomma Recteur d'une paroisse de son diocèse, que le bon personnage fit difficulté d'accepter ; mais l'Evesque le luy

commanda par obédience : il en prit donc possession, et en peu de temps il fit un grand fruit par son bon exemple, ses prédications et l'assistance paternelle qu'il rendit à son peuple. Il regit cette paroisse treize ans. » Yves ne fut pas longtemps témoin des heureux succès du recteur de Saint-Grégoire ; le bon évêque mourut en 1304 ou 1305. Gilles son successeur ne fit que passer sur le siège de saint Amand et de saint Melaine ; l'année 1306, vit son intronisation et sa mort ; elle vit aussi l'élection d'Alain de Châteaugiron (1). Si saint Jean Discalcéat vécut dans d'intimes rapports avec ces trois évêques, c'est surtout de ses relations avec le dernier qu'il faut entendre ce que dit Albert-le-Grand : « Il les assistoit dans leurs visites, allant devant eux à pied, pour disposer les peuples, par ses predications et l'administration du sacrement de Penitence, à recevoir la Confirmation, ne voulant aller à cheval ny en litiere, mais toujours à pied et nuds pieds. »

Entre toutes les circonstances de la vie de saint Jean, celle-ci a plus vivement frappé l'imagination populaire, et de là est venu le surnom de *Discalcéat*, du latin *discalceatus* (déchaussé). On vient de voir que, pour se livrer à cette dure mortification, il n'attendit pas son entrée dans l'ordre de saint François, où elle est une des nécessités de la règle (2), mais ce fut la pratique de toute sa vie, depuis qu'il fut revêtu du caractère sacerdotal. La langue bretonne, comme la langue française, désigne saint Jean par une dénomination qui rappelle cette particularité, car on l'appelle dans nos campagnes *sant Ian an divoutou*. Le Père Grégoire le nomme *sant Ian, leshanvet ar diarc'hen, abalamour ne zougue nepret na boutou, na lezrou*. Enfin, l'abbé Dumoulin indique le même motif en ces termes : *abalamour m'i valee ato var e dreid noas*.

En allant évangéliser les différentes populations du dio-

(1) Deux évêques de ce nom se succédèrent à Rennes : celui dont nous parlons, et son neveu qui, après avoir été archidiacre de Rennes, n'occupa que pendant dix-sept mois le siège laissé vacant par la mort de son oncle.

(2) Encore les Franciscains portent-ils des sandales et notre Bienheureux s'en passait.

cèse de Rennes, le Bienheureux n'oubliait pas le troupeau que Dieu lui avait spécialement confié. Sa paroisse lui rapportait des revenus plus que suffisants, surtout pour un homme aussi austère ; mais, même avant de devenir le fils de celui qui avait épousé la sainte pauvreté, il aimait à pratiquer le détachement pour lui-même et la générosité pour ceux que le Sauveur a proclamé ses amis. « Il se regardoit comme le moindre d'entre les pauvres de sa paroisse, et, persuadé que le bien de son église était à eux, il le leur donnoit tout, et, libéral envers eux, il s'oublioit souvent lui-même. »

Telle fut la vie du recteur de Saint-Grégoire pendant les treize années qu'il desservit cette église. Tant de vertus avaient à peine laissé un souvenir dans le lieu qui en fut autrefois témoin. Le prêtre vénérable auquel est échue aujourd'hui la direction de cette même paroisse, voudrait voir y revivre, non pas un culte qui n'exista jamais dans le diocèse de Rennes, mais du moins la mémoire de celui qui passa en faisant le bien parmi ceux qui furent ses ouailles, au début du quatorzième siècle.

En 1316, saint Jean Discalcéat vint résigner son titre de recteur entre les mains d'Alain de Châteaugiron. L'évêque pleura amèrement la perte qu'il faisait. « Au moins voulut-il donner la cure à son frère, mais le bon Prestre le supplia de n'en rien faire, à cause de quelques deffauts qu'il reconnoissoit en lui et qu'il manifesta secrettement, le suppliant de n'abandonner ses brebis à un tel homme. L'Evesque le creut, et l'ayant tendrement embrassé, luy donna son congé et sa bénédiction. »

III.

Un des plus beaux spectacles qui se soit jamais vu au sein de l'Eglise catholique c'est la merveilleuse diffusion des nouveaux ordres religieux. Notre siècle a vu naître et s'étendre

des congrégations fécondes dès l'origine, et qui couvrent déjà le monde de leurs innombrables enfants ; toutefois le XII^e siècle et plus encore le XIII^e forment sous ce rapport une période privilégiée entre toutes. Jusqu'alors l'Occident n'avait guère connu que le grand arbre bénédictin ; mais pendant que sur ce tronc plus vigoureux que jamais la nouvelle branche de Cîteaux produisait ses fleurs et ses fruits, l'Asie donnoit à l'Europe les solitaires du Carmel ; des chapitres nombreux embrassaient la règle de saint Augustin ; saint Norbert l'imposait à ses fils ; en même temps, le désert de la Grande-Chartreuse jusque-là silencieux s'étonnait d'entendre les louanges divines chantées par les enfants de saint Bruno.

Cependant ce n'est encore là qu'un prélude : Dieu suscite saint François et saint Dominique, un séraphin et un apôtre ; aussitôt des multitudes se groupent autour d'eux. Le pauvre d'Assise avait jeté les fondements de son ordre et accueilli ses premiers compagnons en 1208 ; il avait reçu l'approbation verbale du Souverain Pontife Innocent III en 1210, et l'approbation écrite, canonique et définitive, en 1215. Or, le 26 mai 1219 les Frères-mineurs arrivant de toutes les parties du monde pour le second chapitre général, dépassèrent le nombre de cinq mille. « Le monastère de Sainte-Marie-des-Anges, dont François et ses douze premiers disciples avaient pris possession neuf ans auparavant, ne pouvant abriter cette multitude immense, on dressa dans la campagne environnante des cabanes faites de nattes de jonc et de paille, ce fut sous ces tentes, aussi belles que celles de l'armée d'Israël, que campa l'armée de saint François » (1).

Mais si l'Ordre comptait déjà en France quelques maisons peu nombreuses, la Bretagne n'avait encore, à cette époque, aucune communauté franciscaine. Le saint patriarche entra dans la gloire en 1226, et moins de sept ans après, l'évêque de Cornouailles Raynaud, en même temps qu'il commençait la reconstruction de sa cathédrale, jetait les fondements d'un

(1) *Histoire populaire de saint François*, par M. le marquis de Ségur.

monastère qui devait bientôt recevoir des Frères-mineurs.

J'ai déjà indiqué, mais bien succinctement, les sources auxquelles je dois puiser pour l'histoire de ce couvent ; il me faut y revenir : le 20 octobre 1884, Dom Plaine écrivait du monastère de Saint-Dominique de Silos : « Ayant eu la bonne fortune de retrouver récemment, à Paris, une *Notice latine* sur le couvent des Frères-mineurs ou Cordeliers de Quimper, le plus célèbre de cet ordre qu'ait possédé la Bretagne, nous sommes empressé d'en faire tirer copie, et aujourd'hui nous accédons volontiers au désir qui nous a été exprimé, en livrant ce texte à la publicité.

« La Notice sur le couvent de Saint-François porte le nom de JEAN BEAUJOUAN, procureur fiscal de Quimper ; mais nous manquons de renseignements sur ce personnage. Tout ce que nous concluons de divers passages de son écrit, en particulier de ce qu'il dit des Rosmadec, c'est qu'il écrivait sous le règne de Henri IV. »

Jusqu'à la publication de cette *Notice*, on ne savait guère sur les débuts des Frères-mineurs à Quimper que ce qui en a été dit en 1847 dans *la Revue de l'Armorique* (1) ; en 1853, dans une nouvelle édition du *Dictionnaire* d'Ogée (article *Quimper*) ; l'auteur de ces deux écrits avait profité des traditions recueillies par Albert-le-Grand.

L'œuvre de Beaujouan a été éditée avec une traduction, des notes et des éclaircissements dus à M. Trévédry, ancien président du Tribunal de Quimper. Les loisirs qui lui ont été faits, et qu'il ne demandait pas, lui ont permis de composer, sur plusieurs points de notre histoire locale, des opuscules pleins d'intérêt. En raison même du sujet qui nous occupe, signalons en particulier une notice sur les nécrologes du même couvent de Saint-François.

Dans l'opuscule de Beaujouan, aux notes de M. Trévédry

(1) Ce travail de M. Aymar de Blois, fut aussi publié à part ; les exemplaires en sont devenus très rares aujourd'hui. Cette même étude a été reproduite en 1883, dans le bulletin de la *Société Archéologique du Finistère*, à la suite d'une description de l'église des Cordeliers par M. Bigot, père, architecte diocésain.

viennent s'en ajouter d'autres plus nombreuses, qui sont dues à Dom Plaine ; les unes et les autres avaient bien leur raison d'être. En effet, Jean Beaujouan commence sa notice en disant : « Les origines de l'auguste couvent des Franciscains à Quimper, à raison même de leur antiquité, sont obscures. Les dates n'ont pas malheureusement une suffisante certitude, et l'étude de ces temps lointains est pleine de difficultés. » Il l'a prouvé lui-même en commettant une erreur où il m'a entraîné à sa suite, et je dois rectifier ici ce qui sur ce point manquait d'exactitude dans la première publication de ce travail (1). Beaujouan dit d'une part que la construction du couvent fut commencée l'an 1232, d'autre part, que cette maison fut d'abord occupée par les Templiers, et que du bûcher encore fumant de ceux-ci, naquit l'Ordre des Frères-mineurs ; or, le bûcher des chevaliers du Temple n'a été allumé qu'en 1315. A ne consulter que ces deux faits, n'est-on pas amené à supposer que le monastère fut habité par ces religieux-militaires jusqu'à la suppression de leur ordre ? Cette hypothèse n'écarte pas toutes les difficultés, mais, enfin, elle me semblait plausible. Il faut bien cependant l'abandonner, car il est certain que les Franciscains étaient établis à Quimper bien avant la fin terrible des Templiers. Le cartulaire de Saint-Corentin rapporte, à la date du 9 novembre 1249, une lettre de l'Official au sujet d'une aumône confiée au Chapitre pour les Frères-mineurs de Kemper-Corentin (2).

Nous ne savons ni en quelle année ni pour quelle cause les Templiers partirent de Quimper. Beaujouan n'est pas seul à affirmer qu'ils ont eu une commanderie là où se sont ensuite établis les Franciscains ; le P. Gonzagüe, général de l'ordre séraphique, en parle comme d'une tradition accréditée ; Wadding, dans ses *Annales des Frères-mineurs*, émet une opinion semblable ; tous deux disent que du temps des

(1) *Semaine religieuse* de Quimper, n° 5, 4 février, et n° 7, 18 février 1888.

(2) *Cartulaire*, XXXI, fol. 8, et LVI, fol. 18 : « Die nona decembris 1249, littere officialis. Corisop. de 9 denariis censualibus quos contulit filia Job Capitulo pro fratribus minoribus de Kemper-Corentin. »

premiers religieux l'église était dédiée à saint Jean-Baptiste, et que, reconstruite pour la famille franciscaine, elle fut consacrée sous le vocable de Sainte-Marie-Madeleine. Beaujouan rapporte au contraire ce double patronage au séjour des religieux-militaires : « L'Eglise fut placée sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste et de la bienheureuse Marie-Madeleine, patrons ordinaires de leur ordre. . . Il faut voir une preuve de cette origine du couvent dans cette très ancienne image de Saint-Jean-Baptiste, placée contre le mur oriental de l'église, du côté de l'épître, et conservée jusqu'à ce jour avec le plus grand soin. On s'accorde à croire que cette image ornait autrefois l'église des Templiers. Tel est le bruit commun et il mérite confiance. »

Il semble que le départ des chevaliers du Temple était un fait accompli depuis longtemps, lorsque les enfants de saint François vinrent prendre leur place. Wadding dit, en effet, que leur église était en mauvais état et abandonnée on ne sait depuis quand. Sur la cause de cet abandon, nous ne sommes guère mieux renseignés, comme je l'ai déjà dit ; tout au plus pourrait-on se demander si l'exécration publique n'avait pas atteint les Templiers à Quimper longtemps avant que l'Ordre entier n'eut été accusé ailleurs, et enfin condamné. Sans soulever une fois de plus l'éternelle question de leur innocence ou de leur culpabilité, je dois rappeler que dans les *Chants populaires de la Bretagne*, M. le vicomte Hersart de la Villemarqué nous offre une preuve évidente de l'horreur qu'on avait à Quimper pour les *Manac'h Ruz*. Si l'on veut des données plus précises, qu'on lise, dans le *Barzaz-Breiz*, l'horrible récit du crime des *Trois moines rouges*. A supposer que ce forfait ait été réellement commis, rien n'empêche de croire qu'il l'a été bien plus tard par des Templiers établis, non plus dans la ville épiscopale, mais dans ses environs.

J'ai déjà nommé le fondateur du couvent des Frères-mineurs, l'évêque Raynaud. Il était Français par sa naissance, mais il s'était donné corps et âme à son diocèse breton.

Le souvenir de ce grand évêque est rappelé dans une

inscription de la chapelle absidale à l'église Saint-Corentin ; il n'y est fait mention ni de la fondation du couvent des Frères-mineurs, ni du lieu de sépulture de Raynaud ; elle rappelle seulement que l'érection du monastère franciscain ne put empêcher le zèle actif du prélat de mener à bonne fin une autre œuvre non moins importante, la restauration de la chapelle de Notre-Dame-de-la-Victoire et la reconstruction du chœur de la cathédrale. M. Le Men s'est même appuyé sur ce fait de la reconstruction du chœur pour avancer qu'il y avait là bien de quoi employer l'activité du grand évêque et absorber les ressources que pouvait lui fournir la Cornouailles (1). La réponse est facile : sur le fief épiscopal était un vaste espace abandonné par les Templiers ; il s'agissait seulement d'approprier les bâtiments et de reconstruire l'église, et cela dans un temps où, grâce à la tranquillité passagère dont jouissait le pays, de nouveaux édifices allaient partout surgir.

D'ailleurs, il devait trouver le concours des familles les plus illustres et les plus riches, en particulier des barons de Pont (seigneurs de Pont-l'Abbé). Raynaud resta jusqu'à la fin ce qu'il avait été dès le premier jour pour les Franciscains, et le nécrologe du couvent, en signalant la date de sa mort lui décerne, et ne décerne qu'à lui, le titre de fondateur du couvent ; ils y ajoutent les qualifications de père et d'ami des Frères ; quant à ce dernier éloge, ils le lui font partager avec beaucoup d'autres bienfaiteurs.

Voici le texte du nécrologe : « *III nonarum Maii obiit Reverendus Dominus D^{nu}s Renaldus, episcopus Corisopitensis, fundator hujus conventus, pater et amicus Fratrum, sepultus coram majori altari sub capsula lignea. A. D. MCCXL quinto.* »

Mais outre la facilité d'approprier une commanderie abandonnée, n'y eut-il pas un concours particulier de circonstances qui dut déterminer l'évêque à doter sa ville et son diocèse

(1) Les Frères-mineurs étaient dans leur communauté depuis quatre ou cinq ans, quand Raynaud entreprit la reconstruction de la cathédrale.

d'une communauté franciscaine (1) ? Le 25 novembre 1228, Raynaud préparait son départ pour un pèlerinage à Saint-Nicolas de Bari (2), or, le 16 juillet de cette même année, François d'Assise, mort depuis moins de quatre ans, avait été élevé au rang des Saints. Le triomphe du patriarche séraphique était bien aussi le triomphe de ses enfants ; jusque là si nombreux, ils allaient bientôt devenir innombrables, et le monde catholique tout entier applaudirait à cette merveilleuse diffusion. C'est l'histoire de la glorification de tous les saints fondateurs. Ne dit-on pas au moment où nous sommes, que l'inscription de Jean-Baptiste de La Salle parmi les Bienheureux a été le signal de la vocation religieuse pour des novices plus nombreux que jamais !

Or, en allant à Bari, pour y vénérer les restes de saint Nicolas, le grand thaumaturge d'Orient, l'évêque de Cornouailles devait passer non loin d'Assise. Le pieux pèlerin pouvait-il ne pas se joindre aux multitudes allant vers le glorieux tombeau où reposait le Pauvre du Christ ? Est-il possible qu'au cours de ce voyage à travers la France et l'Italie entière, il n'ait pas été fréquemment en contact avec les Frères-mineurs et ravi de leur foi ardente, de leur héroïque pauvreté, de leur charité si aimable ?

De retour en Bretagne, Raynaud, se mit donc à l'œuvre. En 1232 ou 1233, comme nous l'avons dit, il commençait la restauration des bâtiments conventuels en même temps que la reconstruction de l'église, qui était déjà consacrée en 1234 (3). C'est aussi à son initiative qu'on doit le cloître élégant, dont une petite partie subsiste encore dans une maison de la rue Saint-François (4). Le couvent était approprié et en possession de ses nouveaux habitants « au temps de très illustre prince Pierre de Dreux, duc et comte de Bretagne. » Ceci

(1) Je me permets d'emprunter à des pages inédites de M. Trévédy la réponse à cette question.

(2) *Gallia christiana*.

(3) *Dictionnaire d'Ogée*.

(4) Les deux petites galeries couvertes qui accostent la sacristie de Saint-Corentin ont été copiées sur le cloître de Saint-François.

se réfère au temps où Pierre de Dreux exerçait l'autorité en attendant la majorité de Jean I^{er}, or, il déposa la couronne sur la tête de son fils en 1237.

Il est possible que ce prince, en son nom ou au nom du duc mineur, ait participé par ses largesses à la construction de l'église, où les armes de Bretagne se voyaient jusqu'au dernier siècle sur les piliers de la porte principale. Malgré son surnom de Mauclerc dû, d'après ce que l'on dit, à la nature de ses rapports avec le clergé, on peut admettre que Pierre de Dreux compta parmi les bienfaiteurs des Franciscains. Si l'endroit où le couvent s'éleva était sur le fief épiscopal, du moins les ducs avaient prétendu, à une époque alors récente, y exercer certains droits ; Guy de Thouars y avait fait commencer la construction d'une maison fortifiée. Sur la protestation de l'évêque, le métropolitain de Tours, qui visitait alors sa province ecclésiastique, avait fait décider en synode que l'édifice serait couvert, mais resterait inachevé (1). Malgré cette convention, Guy avait fait reprendre plus tard le travail ; l'archevêque ayant mis l'interdit sur ses terres, le comte s'était soumis, reconnaissant le mal-fondé de ses prétentions, et les matériaux provenant de la démolition avaient été affectés à la construction de la chapelle de Notre-Dame du Guéodet (1210). Pierre de Dreux, qui n'avait pas à faire revivre ces querelles, était loin de manquer d'habileté politique ; dans l'établissement des Franciscains sur le vieux domaine des Templiers, il n'y avait rien qui put contrarier les projets d'un homme toujours prêt à combattre le clergé par la noblesse et la noblesse par le clergé ; en effet, les Frères-mineurs ne représentaient pas, comme les chevaliers du Temple, les premières familles du pays ; ils ne représentaient pas davantage les hauts privilèges de l'évêque et du chapitre ; s'unir à Raynaud et aux principaux seigneurs de Cornouailles pour créer la communauté franciscaine, c'était se faire peut-être par-

(1) L'historique assez curieux de ce démêlé peut se lire dans la *Monographie de la Cathédrale*, pages 56 et 177, et *Promenade dans Quimper*, page 35.

donner bien des méfaits ; voilà pourquoi Pierre Maclerc put s'associer aux seigneurs qui allaient doter le nouveau couvent, et en réclamant le droit de sépulture dans son église, en faire comme le Saint-Denys de la noblesse bretonne.

Sur ce qui se passa dans le couvent de Saint-François de Quimper depuis sa fondation jusqu'au jour où saint Jean Discalcéat vint y demander son admission, nous savons bien peu de chose.

Nous l'avons vu, par la citation même du nécrologe, le vénérable évêque Raynaud vint dormir son dernier sommeil dans l'église qu'il avait fondée et consacrée lui-même sous la double invocation de saint Jean-Baptiste et de sainte Marie-Madeleine, mais qui n'allait pas tarder à être généralement désignée par le nom du patriarche séraphique. A partir de 1245 jusqu'à l'an 1316, nous pouvons présumer que les Frères-mineurs jouirent sans interruption de la faveur épiscopale. Le successeur immédiat de Raynaud ne choisit pas comme celui-ci sa sépulture dans leur église ; sa tombe ignorée se trouve vers le bas du chœur de la cathédrale. Quand les révolutionnaires l'ouvrirent ils n'osèrent profaner le corps, qui leur apparut respecté par la mort et par les siècles. Hervé de Landeleau est toujours là ; on dit que Dieu a glorifié ce saint prélat, non-seulement en écartant de ses restes la corruption, mais en accomplissant des miracles à son tombeau. Nul doute que ce serviteur de Dieu n'ait aimé les fils de saint François d'Assise ; mais ce qui est certain c'est que l'évêque qui occupa le siège après lui, Guy de Plonévez (du Faou), fut l'ami et le protecteur des Frères, et quand il vit son court épiscopat terminé, il voulut lui aussi reposer dans l'église franciscaine. Il fut déposé près de Raynaud (1266). On voit donc la faveur dont jouissait le couvent près des successeurs de saint Corentin. Nous l'avons déjà dit, les seigneurs laïques ne lui témoignaient pas moins de bienveillance, et le choix même de l'église de Saint-François comme lieu de sépulture indique assez la confiance qu'ils avaient dans les prières de l'ordre séraphique ; par conséquent la haute estime qu'ils professaient pour ses vertus.

Ne serait-ce pas le lieu de nommer les principales familles qui revendiquèrent comme un honneur ce droit de sépulture dans l'église des Frères-mineurs de Quimper ? Le nécrologe fait mention des barons de Pont, des seigneurs du Juch, de Guengat, de Nêvet, du Faou, de Rosmadec, de Lespervez, de Tyvarlen (cette illustre famille hérita plus tard du marquisat de Pont-Croix), de Plœuc, de Coatanezre, de Langueouez, de Lézongar, de Vieux-Castel, etc., etc.

Il fallait que tant d'honneurs n'eussent pas entamé l'esprit de pauvreté et d'humilité dans le couvent, pour qu'un homme austère, comme saint Jean Discalcéat, y vint chercher la perfection de la vie religieuse, car si parmi les couvents franciscains de Bretagne celui de Quimper a la priorité, en 1316 il en existait déjà plusieurs autres.

La maison de Dinan, objet d'une spéciale affection de la part de saint Bonaventure, avait reçu de lui une image de Notre-Dame qui est encore vénérée aujourd'hui. J'ignore la date précise de la fondation de ce couvent (1), mais elle est antérieure à 1261, année où mourut le docteur séraphique.

Le couvent de Vannes avait vu consacrer son église par l'évêque Guy de Conleu le 31 mai 1265. Celui de Rennes, dont j'ignore la date précise de fondation (2), subsistait cependant plusieurs années avant 1303, et l'on sait qu'il avait déjà formé de saints religieux. Ne semble-t-il pas que ce dernier couvent était tout désigné pour le recteur de Saint-Grégoire ? Mais non, entre toutes les demeures franciscaines il choisit Quimper, même de préférence à celui qui était tout près de l'église et du presbytère où il venait de passer treize années en faisant le bien ; c'est donc là que le recteur de Saint-Grégoire de Rennes vint demander l'habit de saint François, en l'an de grâce 1316. Le départ dut être douloureux ; une paroisse est une grande famille dont le recteur est le père, et quand il est charitable et bon comme celui dont nous étudions la vie, c'est un père tendrement aimé. S'il est vrai en outre, comme le

(1) Le *cartulaire* de Redon dit « vers 1260. »

(2) Le *pouillé* de Rennes dit que cette fondation se fit « vers 1230. »

dit Beaujouan, que Jean Discalcéat était recteur dans sa paroisse natale, il quittait une population au milieu de laquelle il avait presque constamment vécu, des lieux auxquels se rattachaient tous ses souvenirs, et comme il n'avait guère plus de quarante ans d'âge, il laissait peut-être des parents d'autant plus affligés de ce départ qu'ils étaient eux-mêmes éloignés de leur pays de Léon.

Or, Dieu ne se laisse pas vaincre en générosité ; dès le premier instant, il combla de ses grâces le nouveau religieux ; à vrai dire, si celui-ci était novice dans les exercices de la vie commune, il ne l'était point dans la pratique de la perfection.

« Il receut l'habit, et ensemble, comme un autre Hélizé, l'esprit du Père Séraphique. Il chérissait particulièrement la sainte pauvreté ; à l'imitation de son Père saint François, il portait un habit, manteau, capuce, brayes et une tunique intérieure, le tout d'une grosse et vile étoffe grise (1), et jamais ne portoit deux habits de mesme sorte ; car il les rapiéçoit de pièces de vieux sacs, *pro benedictione regulæ ad litteram promerenda*, porte le manuscrit de sa vie ; c'est-à-dire pour être béni par son Père saint François, comme ayant observé sa règle à la lettre. On connaît cette parole du pape Grégoire IX : « Qu'on me donne un Frère-mineur qui ait observé sa règle en tout point, et je ne demande pas d'autre miracle pour le canoniser. » Or, le vieux manuscrit de la vie de saint Jean dit qu'il n'en transgressa jamais un *iota* (2). Mais si notre Bienheureux suivit toujours la règle à la lettre, ce fut sans jamais cesser d'en rechercher surtout l'esprit. « Estant un jour interrogé pourquoi il portait un habit plus vil et plus rapetassé que les autres ? » — « Parce, dit-il, que je suis le plus imparfait de tous. »

Cette pauvreté si complète qui était le spécial apanage de son ordre, ne l'empêchait pas cependant de disposer en faveur des pauvres des vêtements qui lui avaient été donnés pour

(1) C'était alors la couleur de l'habit des Franciscains ; nous dirons plus tard comment il se fait que le peuple appelle saint Jean *Santie-Du*.

(2) Ce vieux manuscrit, qui a fourni à Albert-le-Grand la matière de sa *vie de saint Jean*, était un rouleau de vélin en cinq fragments, conservé au couvent de Saint-François, de Quimper ; il n'existe plus.

son usage. L'histoire de saint François d'Assise et les récits charmants des *floretti* nous montrent le saint Patriarche et ses premiers compagnons (en particulier l'incomparable frère Junipère) se dépouillant eux-mêmes et dépouillant jusqu'aux autels pour secourir l'indigence. Saint Jean Discalcéat faisait ce qu'ils avaient fait.

Aussi les pauvres de Quimper ne se gênaient guère pour assiéger ce vrai Frère-mineur, dès qu'ils le voyaient paraître. « Quand il alloit à l'église ou quelque part, ils s'amassoient près de lui pour recevoir l'aumône, ou quelque consolation spirituelle : quand il n'avoit plus rien à leur donner, il leur donnoit son propre manteau, mesme parfois son capuchon ». Dom Lobineau, racontant le même fait ajoute : « Il n'avoit pas craint, pour cela, que son père saint François eust méconnu, par le défaut de quelque livrée de pénitence, un des siens revestu intérieurement de l'homme nouveau ».

Voilà l'esprit des Saints, toujours le même à toutes les époques ; c'est presque sous les mêmes formes qu'une charité semblable se manifestait à Quimper, il y a quelques années à peine. N'aurait-on pas pu dire au xiv^e siècle au bon Franciscain que les pauvres entouraient dans les rues de la ville, ce que le poète de la Bretagne disoit à son ami d'enfance :

« Je sais encore un être et souriant et calme,
Qui des morts bienheureux, vivant porte la palme !
Ce pauvre volontaire, ami de l'indigent,
Passe le front baissé quand tarit son argent ;
Car, les bras en avant, sur ses pas accourue,
Une foule le guette à chaque coin de rue :
Femmes, enfants, vieillards. Lui va semant son bien.
Puis il dit : « Pardonnez, hélas ! je n'ai plus rien ! »
Prêtre, honneur de Quimper, pardonne aussi, digne homme,
Si blessant ta vertu modeste je te nomme.

Quand d'autres vont suivant quelque ambition basse,
Bonheur de recueillir un mot du saint qui passe !
O bonheur de passer fier devant la fierté,
Et de s'humilier devant l'humilité !
A ta mort on verra, fils d'une paysanne,
Les pauvres s'arracher les pans de ta soutane,
Et près de ton cercueil tout un peuple fervent,
O serviteur de Dieu canonisé vivant ! » (1)

(1) Auguste Brizeux. *La légende des immortels* ; à M. Yves Moëlo.

Que ceux qui ont vu M. Moëlo entouré d'enfants déguenillés et de vieillards infirmes, se rappellent ce touchant spectacle, et ils sauront à quoi s'en tenir sur les aumônes de saint Jean Discalcéat, et sur la confiance avec laquelle le poursuivaient les indigents. A son tour lui-même poursuivait les riches afin de les exciter à la charité : « Il y eut une cruelle famine par tout le comté de Cornouaille l'an 1346, pendant laquelle le saint homme alla de maison en autre exhorter les riches à gagner le Ciel par leurs aumosnes, l'occasion s'en présentant si belle. »

La bouche parle de l'abondance du cœur, et comme la charité remplissait le cœur de saint Jean Discalcéat, elle donnait une merveilleuse éloquence à ses conseils sur l'aumône, si bien que le feu dont il était consumé se communiquait à l'âme de ses auditeurs. Jamais les œuvres de la charité chrétienne n'avaient été plus nécessaires. On était au plus fort de la guerre entre Charles de Blois et Jean de Montfort, époque féconde en beaux faits d'armes, mais plus féconde encore en misères de toute sorte. Le pays tout entier était ravagé tantôt par les Bretons des deux partis, tantôt par les Français, et bien plus encore par Bembrough et ses aventuriers Anglo-Normands. Dans de pareilles conjonctures un apôtre prêchant la charité et la prêchant avec un succès si éclatant, devait être regardé comme un envoyé du ciel. Mais, sachant que l'homme ne vit pas seulement de pain, il ne se contentait pas d'assurer aux pauvres de Quimper les dons de leurs frères moins éprouvés, il travaillait par la prière et par ses œuvres de zèle à sanctifier les âmes : « Il n'estoit jamais oysif, mais toujours occupé à quelque saint exercice, ou au travail, il se levoit la nuit avant les autres, et alloit à l'Eglise longtemps avant le signe de Matines, et y perseveroit en oraison le plus souvent jusqu'au point du jour ; la messe dite, il se mettoit au confessionnal, ou il alloit visiter les malades par la ville ; après son disné, il retournoit à l'Oraison ; et, Complies dites, il passoit une bonne partie de la nuit en l'église en oraison ; il récitait, deux fois par jour l'office cano-

nial, au chœur avec la communauté, et puis en son particulier ou avec quelque bon religieux, toujours la tête découverte, et avec une telle attention et reverence, que s'il eust visiblement parlé à Dieu et à ses saints ; de sorte que, si quelqu'un luy vouloit parler, pendant qu'il disoit son service, il luy falloit attendre jusqu'à l'avoir achevé. Outre l'office canonique, il disoit celui de la Croix, du Saint-Esprit, les psaumes graduels et penitenciaux, l'office des deffunts, plusieurs litanies et nombre d'hymnes et cantiques de Notre-Dame. »

Nous ne comprenons guère aujourd'hui comment les Saints faisaient dans leur vie quotidienne une part si large à la prière. Les religieux qui divisent leurs instants entre la vie contemplative et les œuvres de zèle sont d'ordinaire obligés de donner au prochain la plus grande part (il est vrai que c'est toujours pour la gloire de Dieu) ; dans la société chrétienne du Moyen-Age, les religieux avaient moins à se dépenser au dehors ; la même somme de travail était partagée entre un plus grand nombre de ministres ; les heures d'oraison étaient donc plus multipliées ; c'est ce qui a fait tant de Saints à cette époque. Dieu seul sait combien d'âmes sont arrivées à l'héroïsme dans la vertu parce qu'elles avaient merveilleusement grandi dans leurs communications incessantes avec le Ciel. Quand Jean Discalcéat et tant d'autres interrompaient ces sortes d'entretiens avec le Créateur pour l'entretien avec ses créatures, il était impossible que Dieu ne demeurât pas toujours le but final de toute pensée, de toute parole, de tout conseil. De même que le visage de Moïse apparaissait aux Israélites revêtu d'un éclat lumineux, quand après son entretien avec le Seigneur il fut descendu du Sinaï, de même notre humble Frère-mineur communiquait au prochain la lumière dont Dieu avait éclairé son esprit, le feu dont il avait embrasé son cœur dans ces communications intimes.

Mais il n'arrive guère, ou plutôt il n'arrive jamais aux âmes saintes de n'avoir à goûter que les délices de la vie contemplative ; si le Sauveur lui-même a voulu subir la tentation et boire jusqu'à la lie le calice de la souffrance, il faut

bien que ses amis triomphent de la même épreuve et savourent les mêmes amertumes ; d'ailleurs l'humilité verrait-elle ses fleurs se changer en fruits, si elle n'était atteinte par le vent de l'humiliation, émondée par le fer de la douleur ?

On connaît le cri d'angoisse de saint Paul : « De peur que la grandeur de mes révélations ne fût pour moi une occasion d'orgueil, l'ange de Satan m'a été envoyé pour me souffleter ; trois fois, j'ai supplié le Seigneur, et il m'a répondu : « Ma grâce te suffit ».

L'ennemi à qui Dieu permit de s'attaquer au grand Apôtre, fut aussi admis à livrer de furieux assauts à Jean Discalceat. Nos deux narrateurs ne s'étendent guère sur les tentations purement intérieures qu'il eut à subir, mais le récit qu'ils font des *voies de fait* auxquelles le démon recourait contre lui, indique suffisamment sur quel point il essayait de le faire faiblir ; il voulait le jeter dans le découragement pour l'amener ensuite à la tiédeur ; or, le livre de l'Apocalypse nous dit assez combien la tiédeur déplaît à Dieu chez ceux qui sont appelés à la perfection.

« Un jour de Pâques, le bienheureux Jean, se trouvant fort exténué de jeûnes et autres macérations dont il s'estoit affligé le Carême, l'ennemy luy apparut et tascha à luy faire desespérer de son salut, ravalant les merites de ses penitences et actions vertueuses ; mais, voyant que le bon Pere luy resistoit courageusement, il le battit furieusement, mesme en presence de son Gardien (1) et de plusieurs Religieux, auxquels il monroit du doigt l'ennemy, visible toutesfois à luy seul ; mais il se deffendoit vigoureusement, ayant toujours en la bouche ces versets du psautier : « *Erue a framea, Deus, animam meam et de manu canis unicum meum.* — O Dieu, arrachez mon âme au glaive, arrachez aux attaques du chien mon âme seule et abandonnée. » (Ps. xxi, v. 21) ; et pour dépitier le diable, il repetoit plusieurs fois le mot *chien* ; et cet

(1) Dans l'ordre de Saint-François, on donne le nom de *Gardien* au supérieur d'une communauté.

autre verset : « *Nolite tangere christos meos, et in prophetis meis nolite malignari.* — Gardez-vous de toucher à ceux que j'ai oints, et de faire du mal à mes prophètes. » (Ps. civ, v. 15) ; et encore cet autre : « *Discedite a me omnes qui operamini iniquitatem, quoniam exaudivit Dominus vocem fletus mei.* — Eloignez-vous de moi, vous tous qui commettez l'iniquité, car le Seigneur a entendu la voix de mes larmes. » (Ps. vi, v. 9) ; et : « *Erubescant et conturbentur vehementer omnes inimici mei.* — Que tous mes ennemis rougissent et soient couverts de confusion. » (Ps. vi, v. 11.)

Quelques lecteurs s'étonneront, sans doute, des coups furieux qui, d'après le légendaire, auraient été donnés au bienheureux par le diable visible à sa seule victime. Saint Athanase raconte des faits semblables dans la vie de saint Antoine, et nul n'accusera le saint docteur de naïve crédulité ; saint Sulpice-Sévère expose dans la vie de saint Martin des preuves analogues de la haine du démon contre les Saints de Dieu ; ces deux auteurs écrivaient peu de temps après les événements dont ils nous ont transmis le souvenir.

Nous ne pouvons guère oublier, d'ailleurs, que dans le siècle même où nous vivons, Jean-Baptiste-Marie Viannay, le bon curé d'Ars, a bien souvent été victime des sévices de celui qu'il appelait dédaigneusement le *grappin*.

D'après les trois exemples que je viens de citer, on pourrait supposer que le grand Ennemi en veut surtout aux Saints dont la vie est particulièrement austère ; cette hypothèse ne serait pas sans fondement. L'ange déchu méprise notre nature humaine dans laquelle l'esprit est joint à la matière ; tous ses efforts tendent à nous faire vivre uniquement de la vie des sens, et son dépit est au comble quand il voit l'homme crucifier sa chair avec ses convoitises, vivre dans un corps comme s'il n'en avait pas. C'était le cas de notre bienheureux : « Pour se garantir des assauts de ses ennemis, du diable et du monde, il gourmandoit sa chair, son ennemy domestique, l'assujettissant à l'esprit par des austeritez estrangées ; il passa seize ans entiers sans boire de vin (excepté à la messe), ny

manger chair, si ce n'estoit en actuelle maladie, et par ordonnance de médecin, commandement de ses supérieurs, ou importunité de ses amis, et n'eut jamais usé de l'un ny de l'autre, s'il n'eust craint de donner mauvais exemple à son prochain et sembler estre singulier ou superstitieux ; il mangeoit fort rarement du poisson, se contentant de gros pain d'orge, d'avoine ou de fèves, lesquels il laissoit à dessein moësir et corrompre, pour estre plus insipides ; il versoit dans l'eau qu'il beuvoit quelque liqueur aigre et amère, pour se ressouvenir du fiel et vinaigre que son Sauveur avoit beu pour luy en l'arbre de la Croix ; il ne mangeoit qu'une fois le jour, s'il n'estoit malade au lit ; il jeusnoit presque toute l'année, qu'il avoit distribuée en huit Caremes, la plupart desquels il jeusnait au pain et à l'eau : le premier commençoit le lendemain de l'Epiphanie et continuoit quarante jours, qu'il ne mangeoit que du pain, parfois trempé en un bouillon de potage, le plus souvent tout sec, et ne beuvoit que de l'eau ; le second estoit le grand caresme de l'Eglise, qu'il jeusnoit tout entier au pain et à l'eau ; le troisieme (qu'il appelloit le caresme de Moyse) commençoit après Pasques et durait quarante jours, souvent au pain et à l'eau ; parfois, trois fois par semaine, il prenoit un potage, mais les onze jours avant la Pentecoste, il les jeusnoit à pain et eau ; celui de Nostre-Dame suivoit, et duroit jusqu'à son Assumption, entièrement à pain et eau ; de mesme austerité, il jeusnoit le sixiesme, en l'honneur des Anges, qui duroit jusqu'à la Saint-Michel ; puis commençoit le septiesme, qui duroit jusqu'à la Toussaints et en leur honneur (1), la plupart à pain et eau. Le huitiesme et dernier, qui est de commandement aux Frères, il le jeusnoit au pain et à l'eau, commençant le jour des Deffunts et continuant jusqu'à Noël. »

Le genre de mortification qui a valu son nom à saint Jean *Discalcéat* n'était pas sans lui occasionner de vives souffrances, supportées avec un simple et vaillant courage : « Il estoit

(1) C'est-à-dire en l'honneur de tous les saints.

bien aise quand il se blessait les pieds, allant par les villages ou à la quête, se réjouissant d'endurer quelque chose pour l'amour de Dieu. Une fois, il s'estoit mis un clou dans le pied, qu'il ne voulut tirer, que son pied ne fust enflé et prest de pourrir, que son Gardien luy commanda de se le laisser tirer : ce qu'il fit, endurant patiemment la douleur. »

O sainte folie de la croix ! le monde peut sourire de cette soif de souffrances ; à quoi bon ? dira-t-il ! Mais, la charité ne raisonne pas ainsi ; le fils de saint François se réjouissait dans ces plaies douloureuses qui lui rappelaient les stigmates de son Père, et par dessus tout les pieds transpercés du Sauveur.

On reproche souvent à notre société contemporaine l'amour du bien-être et une recherche exagérée des aises de la vie. Nous ne pouvons pas nous le dissimuler : l'accusation est fondée. Toutefois, ce siècle est-il vraiment beaucoup plus coupable que les autres ?..... La mollesse est de tous les temps et notre pauvre nature humaine continuera toujours à tout faire pour éviter la douleur corporelle ; mais aussi les Saints continueront toujours d'achever dans leur chair ce qui manque à la Passion de Jésus-Christ, et si à certains moments la soif des jouissances semble être le seul mobile du monde que Notre-Seigneur a maudit à cause de ses scandales, Dieu suscitera des âmes vaillantes qui auront soif de souffrances et ne diront jamais : « C'est trop. »

Or, dans cette première moitié du xiv^e siècle, l'amour du luxe dans les vêtements et les folles dépenses pour la table dépassaient tout ce que nous pouvons imaginer aujourd'hui. Les princes souverains édictaient bien des lois somptuaires et donnaient souvent l'exemple d'une louable simplicité ; ces lois et ces exemples n'opéraient guère de changements ; mais, comme la Foi était universelle, les âmes se laissaient persuader plus facilement par les saintes rigueurs qu'exerçaient sur eux-mêmes les amis de Dieu, dans le cloître et dans le monde.

Saint Jean Discalcéat devait encore rendre ce service à la

société dans laquelle il vivait. Pour ceux qui recherchaient la splendeur, quelle prédication que sa robe rapiécée de ses mains ! Pour ceux qui recherchaient les plaisirs de la table, quel reproche que la vue de cet homme qui était presque comme saint Jean-Baptiste, ne mangeant ni ne buvant, ou transformant ses repas en supplices ! Pour ceux qu'un rien incommodait, quel modèle que ce prêtre à la vie irréprochable qui expiait sous le cilice les péchés de ses frères ! Je devrais plutôt dire « les cilices », car, il en avait trois : « L'un estoit tissu de grosses étoupes, ou *reparon*, rude et picquant ; l'autre estoit tissu de crein de cheval, et le troisième estoit composé de la peau d'un porc, dont il avoit my-tondu le poil, afin que ces pointes picquassent vivement et pénétrassent sa peau. »

Cependant le génie de la mortification sut trouver pis encore : le Bienheureux s'imposa un genre de tourment qui, alors comme aujourd'hui, répugnait à la délicatesse commune : « Il ne vouloit purger et nettoyer ses habits de la vermine qui s'y engendrait, et ne se trouvoit jamais avec les autres Frères à la *secotte* qu'ils appellent ; voire si quelque bestion domestique, gris ou noir, se promenoit sur son habit, il le remettoit en sa manche ou en son capuchon. » Et dom Lobineau dit à ce sujet : « Il respectoit le doigt de Dieu dans ces petits bourreaux domestiques, et, bien loin de les détruire, il s'en regardoit comme le berger, et remettoit dans le bercail ceux qui étoient en danger de s'égarer et de se perdre. »

Le XVIII^e siècle a vu un autre Saint plus illustre que le Franciscain breton du Moyen-Age, donner le même spectacle dans les basiliques romaines et les plus célèbres pèlerinages :

« Les insectes pullulaient sur le saint mendiant Benoît-Joseph Labre, et si cela inspirait du dégoût à plusieurs, c'étoit pour d'autres un sujet d'édification. A voir l'immobilité du Bienheureux dans ses prières, on eût dit une statue ; les uns étoient touchés jusqu'aux larmes en songeant au cilice vivant qui l'enveloppait de la tête aux pieds, sans lui laisser un instant de répit : en réfléchissant à ce supplice que pas un mou-

vement ne trahit jamais ; d'autres témoins étoient frappés de stupeur » (1).

Mais n'y avait-il pas là un oubli de la charité fraternelle ? Le saint mendiant Benoît-Joseph, lui du moins, ne vivait pas en communauté et n'approchait guère que ceux qui voulaient bien accepter son voisinage ; Jean Discalcéat, au contraire, demeurait dans un couvent et sa société s'imposait à ses frères ; il était prêtre et confesseur, par conséquent il appartenait à ses pénitents ; or, la charité est de précepte, tandis que les mortifications extraordinaires ne le sont pas.

On peut regretter que les biographes de saint Jean Discalcéat ne nous aient pas renseigné sur les dispositions des autres Frères-mineurs du couvent de Quimper à l'égard de celui qui était leur modèle ; mais nous pouvons regarder comme certain que le bienheureux Jean n'aurait jamais voulu choisir lui-même ce genre de pénitence, si les supérieurs et la communauté entière ne l'avaient au moins toléré. Si cette tolérance étonne quelques-uns, je l'expliquerai encore par des analogies tirées de la vie de saint Benoît Labre. L'abbé Marconi, recevant sa confession générale, pensa qu'il y avait excès dans les souffrances volontaires qu'il s'étoit imposées, et qu'il pratiquait journellement avec une rigueur extrême. Il se munit, à la Sacrée-Pénitencerie, de tous les pouvoirs nécessaires pour le relever des vœux qui le liaient. Après que le confesseur avait exposé ses raisons, le pieux pénitent baissait la tête et se conformait à la volonté de son directeur. L'abbé Marconi s'étonnait plus tard de n'avoir pas profité de cette obéissance pour adoucir davantage quelques-unes des pratiques auxquelles s'étoit condamné Benoît-Joseph. D'où cela pouvait-il venir si ce n'est de ce que Dieu le dirigeait et ne lui permettait pas de condamner une mortification que lui-même avait inspirée à son serviteur ? « Il m'eût été facile, disoit ce bon prêtre, de le débarrasser de ce cilice de nouvelle

(1) *La Vie admirable du saint mendiant et pèlerin Benoît-Joseph Labre*, par Léon Aubineau.

forme, plus redoutable que tous les instruments de pénitence, dont le revêtait cette innombrable vermine que je voyais par troupes courir sur lui : la pensée ne m'en est même pas venue » (1).

Il est certain, d'ailleurs, que la divine Providence entraînait dans les desseins du Bienheureux et lui permettait d'affliger son corps de toutes manières : ce qui le prouve surtout, c'est que les insectes dont il était ainsi couvert ne le quittaient jamais pour adhérer aux vêtements d'autrui. Nous sommes portés à croire qu'il devait en être de même autour de saint Jean Discalcéat.

L'admirable vie du saint mendiant et pèlerin a inspiré bien des pages éloquentes, mais il en est une entre toutes qui restera gravée dans la mémoire de ceux qui l'auront lue ; or, il se trouve qu'elle convient aussi bien à notre saint Jean qu'à saint Benoît-Joseph, et elle aura autant d'actualité en ce moment que quand le grand évêque de Poitiers disait à la cathédrale d'Arras : « Ce pauvre couvert de guenilles, ce pauvre qui a livré son corps tout vivant en pâture aux insectes... , vous éprouvez un frisson rien qu'à y penser. Mais enfin, hommes de ce temps, devez-vous faire à ce point les dédaigneux et les dégoûtés ? Ne vous fâchez pas contre la parole que je vais dire : Bossuet l'a portée avant moi dans la chaire sacrée. Donc, vermine pour vermine, celle du corps est-elle plus honteuse que celle de l'esprit ? Le vôtre est assiégé de mille préjugés qui le rongent. Pour le désinfecter de ces hôtes hideux, pour détruire un à un tous les faux jugements qui se sont insinués dans les plis de votre raison, laissez-moi le dire tout bas... , ou plutôt, je ne le dirai point, et je brise avec cette figure de langage qui offense décidément votre délicatesse. De grâce, néanmoins, pas tant d'attention à ce qui est du dehors, et un peu plus d'attention à ce qui est du dedans.... »

« Notre siècle aura beau faire et beau dire, la parole de

(1) *Vie de saint Benoît-Joseph Labre.*

Jésus-Christ restera dans toute sa force : « Si votre main ou « votre pied vous est un sujet de scandale et une occasion de « péché, coupez-les et jetez-les loin de vous. » Ainsi a fait notre Bienheureux : tout ce qui, dans la vie naturelle, aurait pu le souiller, le pervertir, l'énervier, l'amoindrir, il l'a résolument abandonné et sacrifié. Il a su acheter la vie future aux dépens de la vie présente ; et, en pourvoyant ainsi à son propre salut, il a sciemment réagi contre une société sybarite ; il a expié et réparé le sensualisme qui débordait dès lors dans le monde. Car, malgré son humilité, il a eu conscience de son rôle ; il a compris qu'il était une victime, un contre-poids, et qu'ils seraient une leçon » (1).

Les personnes les plus familiarisées avec la lecture de la *Vie des Saints* savent que le récit de certains faits héroïques peut effrayer quelquefois : devant ces géants de la vie spirituelle, on se trouve si petit ! C'est un peu ce qui arrive au voyageur qui, pour la première fois, se trouvant face à face avec les hautes montagnes se sent comme écrasé. Mais si le soleil vient à éclairer les pics jusque-là dans l'ombre, le spectacle, sans rien perdre de sa majesté, se revêt de grâce et de fraîcheur. Ainsi en est-il quand, après avoir contemplé les élus de Dieu se faisant violence pour arriver au royaume céleste, on les voit portant doucement le joug du Sauveur et trouvant son fardeau léger.

Les saintes rigueurs que saint Jean Discalcéat exerçait sur lui-même ne l'empêchaient pas d'être heureux : « Dieu lui avait donné un singulier don des larmes qu'il versait abondamment lorsqu'il priait. » Or, qu'y a-t-il de plus doux que ces larmes d'amour accompagnant la prière ? Ces divines consolations ne sont pas, il est vrai, une marque nécessaire de la sainteté ; il est rare toutefois que les amis du Seigneur en soient privés constamment. L'Église, inspirée de Dieu, les tient en haute estime, et parmi les prières du *missel*, elle en a composé une spéciale pour demander le don des larmes.

(1) Œuvres de Mgr Pie, tome III, p. 673.

A vrai dire, le bon Frère-Mineur ne pleurait pas uniquement de joie parce qu'il se sentait plongé dans la charité ; il pleurait aussi de douleur sur ses propres fautes ; comme son père saint François, il pleurait de ce que l'Amour n'est pas aimé ; il pleurait « quand il entendoit les confessions, excitant à son exemple ses pénitens à contrition. » Enfin, il pleurait sur les maux qui menaçaient ses frères, en punition de leurs péchés ; comme Notre-Seigneur pleura sur Jérusalem, il versa des larmes sur le sort des habitants de cette ville à laquelle il s'était donné. « Un jour, étant au Refectoire, il se prit à pleurer si fort, qu'il ne put manger, et ne cessa de pleurer tout le jour, prévoyant (comme on pensoit) les malheurs que causerait la guerre civile (1). Dieu lui revela que la ville de Kemper-Corentin devoit estre prise et pillée, et ensuite de cette prise, il devoit y avoir une grande famine : il en avertit hautement et publiquement les Kemperrois, les avisant de se convertir à Dieu et de faire penitence ; mais ils ne tenoient aucun compte de ces avis salutaires, se fians en leurs forces. La chose arriva comme le bon Père leur avoit dit ; car après Pasques, sur le commencement de l'an 1344, le Roy d'Angleterre ayant défié le Roy de France, pour infraction de trêves, disoit-il, la Guerre se ralluma en Bretagne ; et pour premier exploit, Charles de Blois, se portant Duc de Bretagne, mena toute son armée devant Kemper-Corentin, qu'il assiegea estroitement, et battit si furieusement d'engins et machines, qu'on fit bresche en six endroits de la muraille : enfin, la Ville fut prise d'assaut, et plus de quatorze cens personnes tuées, tant hommes que femmes et enfants. » Nous allons voir s'il y a lieu d'admettre sans restriction les dires d'Albert-le-Grand sur le siège de Quimper par Charles de Blois.

Peu de souvenirs sont restés aussi vivants dans notre ville de Quimper que celui du massacre de 1344 ; parmi les livres qui traitent de notre histoire locale, il n'en est guère qui aient été

(1) La guerre, dont nous avons déjà parlé, entre Charles de Blois et le roi de France d'une part, Jean de Montfort et le roi d'Angleterre d'autre part.

lu autant que l'*Histoire de la Ligue en Bretagne*, par le chanoine Moreau (1). Or voici ce que dit à ce sujet le vieil écrivain quimpérois : « Il se passa durant cette guerre plusieurs grandes choses dignes de mémoire, *desquelles toutefois nos historiens ne font aucune mention*, et nommément en cette ville de Quimper et dans les quartiers circonvoisins, car elle fut par deux ou trois fois assiégée et aussi bien que les autres de la province, lesquelles étaient tantôt contraintes de prendre le parti de l'un, tantôt celui de l'autre, cédant au plus fort suivant la variété de fortune.

« La première fois elle fut assiégée par Charles de Blois avec son armée, la plupart française ; mais d'autant qu'elle était plus encline au parti de Monfort, auquel elle avait fait serment de fidélité et avait reçu sa garnison, elle soutint longuement le siège. Finalement, faute d'être secourue en temps et lieu, joint avec plusieurs incommodités que les sièges portent aux assiégés, elle fut si bien battue et assaillie par plusieurs assauts, qu'elle fut forcée quoique ceinte de bonnes murailles, pillée et saccagée. L'insolence du soldat, qui avait beaucoup souffert devant cette place, fut grande, et ils tuèrent, pendant trois jours, tous ceux qui leur semblaient, sans distinction d'âge ni de sexe, et sans en être aucunement réprimés par de Blois, qui y était en personne, jusques à ce qu'il vit un petit enfant qui, attaché à la mamelle de sa mère fraîchement tuée, suçait le sang avec le lait, dont ému de compassion il fit cesser la tuerie et ravage, mais bien tard. Il y mourut de la ville plus de 14 à 1500 personnes, tant petits que grands, selon la recherche que l'on en fit après. Il commanda qu'ils fussent enterrés, ce qui fut fait non aux églises, ni en cimetière, mais en la place publique nommée le Tour du Chastel (2), où il fut fait de grandes et profondes fosses, dans lesquelles on jeta les

(1) « Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne durant les guerres de la Ligue, et particulièrement dans le diocèse de Cornouaille, par M. Moreau, chanoine dudit diocèse, conseiller au Présidial de Quimper. »

Pour la question qui nous occupe, voir l'édition de M. Le Bastard de Mesmeur, page 13.

(2) Aujourd'hui appelée « place Saint-Corentin. »

corps en grands monceaux ; en mémoire de quoi, depuis le temps, les ecclésiastiques de la cathédrale font une procession générale avec tous les habitants, le second jour de novembre, qui est le lendemain de la Toussaint, priant Dieu particulièrement pour ceux qui lors de cette prise furent saccagés. Le prince Charles de Blois fut accusé de cruauté, quoique d'ailleurs il fut bénin et débonnaire, parce qu'il n'avait plus tôt réprimé la fureur de ses soldats, et plusieurs ont remarqué que, depuis ce temps, il n'eut aucun bonheur ni avantage, rempli d'ennui, et ses affaires allèrent peu à peu en décadence... »

Cette procession se fait encore chaque année le jour de la *Commémoration de tous les fidèles défunts* ; ceux qui ont quelque connaissance de l'histoire du pays y voient généralement l'accomplissement du vœu de Charles de Blois ; les autres s'étonnent de voir célébrer sur une place publique une cérémonie, qui ailleurs se fait dans les cimetières.

M. Trévédy fait remarquer que le Cartulaire de Quimper contient une délibération du Chapitre, antérieure de soixante-six ans à la prise de Quimper par Charles de Blois (elle est de 1278), et qui signale l'usage de la procession des Morts au Tour du Chastel.

Ainsi la procession ne rappelle pas le massacre ; mais le massacre lui-même a-t-il eu lieu ?

Commençons par dire que la mémoire de Charles de Blois est une mémoire vénérée. Le 17 août 1368, le pape Urbain V commanda une enquête sur la vie et les miracles de ce pieux prince ; il chargea de ce soin l'évêque de Bayeux, les abbés de Marmoutiers et de Saint-Aubin, d'Angers (1) ; le 22 octobre 1369, le Souverain-Pontife renouvela son mandement, mais, quand le pape mourut, le 19 décembre 1370, les travaux de la commission n'étaient pas encore commencés.

Dès le mois de janvier suivant, son successeur, Gré-

(1) Froissard a même dit qu'Urbain V le canonisa ; Bouchard et d'Argentré l'ont répété après lui.

goire XI, reprenait l'affaire et ordonnait aux trois prélats d'exécuter le décret d'Urbain V. Les retards apportés aux travaux des enquêteurs étaient dus aux oppositions de Jean de Montfort ; il est probable que le même motif empêcha le résultat définitif de l'information canonique, qui fut faite en l'église des Cordeliers d'Angers et où de nombreux témoins furent entendus.

Contre un prince entouré d'un pareil renom de piété, les ennemis de notre foi ont beau jeu lorsqu'ils trouvent chez les écrivains ecclésiastiques les accusations les plus graves. Aussi M. Michelet ne s'est pas refusé le plaisir d'appeler Charles de Blois « dévot concieusement cruel », et M. Henri Martin l'a charitablement qualifié du titre de « bigot sanguinaire ». Par une dissertation insérée dans la *Revue des Questions historiques*, dom Plaine a prouvé que le massacre de Quimper est une fable sinistre, imaginée en 1394 seulement par un chroniqueur dévoué à la maison de Montfort. M. Trévédy, auquel j'emprunte ce qui précède, dit en outre que depuis cette date la fable du massacre a été répétée sans examen par les uns, et complaisamment exagérée par les autres.

Nous l'avons vu, Albert-le-Grand, comme le chanoine Moreau, a parlé de plus de quatorze cents victimes, parmi lesquelles il y avait des enfants ; Albert qui nous a donné lui-même une si pieuse et si intéressante biographie de Charles de Blois, aurait dû se mettre en garde contre un dire semblable.

Mais pour en revenir à saint Jean Discalcéat et à la prédiction qu'il avait faite de la prise de Quimper, nous devons dire que la prise de la cité et l'entrée du vainqueur étaient par elles-mêmes une punition terrible ; le prince n'avait pas toujours sur les Français ses alliés toute l'autorité désirable, et dans l'ivresse de la victoire, sans que le chef en fut responsable, les soldats bien souvent purent oublier toute pitié ; il est donc possible qu'il y ait eu des victimes, et que suivant le récit du chanoine Moreau elles aient été ensevelies sur la par-

tie de la Place qui ne servait pas de cimetière. Mais lors même qu'il n'y aurait pas d'autres raisons de penser qu'une très grande partie du Tour du Chastel a servi autrefois aux sépultures(1), je puis rappeler ici qu'il y a environ trente ans, on fouilla le sol de la place à une grande profondeur, depuis l'entrée de la rue Royale jusqu'à la porte de la cathédrale et l'entrée de la rue Keréon ; on y trouva des quantités d'ossements. Ce que je dois faire remarquer c'est que plusieurs corps avaient été enterrés dans des fosses revêtues intérieurement de maçonneries ; c'étaient de vrais caveaux d'un travail régulier et non pas à coup sûr des sépultures créées en toute hâte pour faire disparaître les victimes d'un horrible carnage.

Le saint Religieux, auquel un esprit prophétique avait fait connaître et annoncer les épreuves de ce temps malheureux, allait bientôt voir des souffrances plus grandes encore.

« L'an 1349, la ville de Kemper-Corentin et le pays circonvoisin furent affligés d'une peste si contagieuse, qu'on ne voyait enterrer que corps : Dieu revela cette calamité à son serviteur, avant qu'elle arrivast, de sorte que, le jour des Octaves de saint François de l'année précédente, estant à Vespres dans le Chœur avec ses confrères, il se prit à pleurer, il répondit que la ville recevrait, en peu de temps, une grande calamité : ce qui fut vray ; car, l'esté suivant, la maladie s'y mit et emporta un grand peuple. »

Ainsi encore une fois, Dieu lui a permis de lire dans l'avenir et l'a chargé de faire connaître ses justices à ceux qui les avaient trop oubliées ; mais le Seigneur allait lui demander autre chose encore. Pour apaiser la colère céleste il faut autre chose que le châtement des coupables ; l'expiation s'opère surtout par le dévouement, les sacrifices et les souffrances de ceux qui sont innocents. Saint Jean Discalcéat ne s'arrêta probablement pas à cette pensée, mais il agit simplement de

(1) En 1745 le cimetière de Saint-Corentin ne comprenait que le très petit espace qui s'étend entre la porte latérale et le croisillon du transept. (*Promenade dans Quimper*, par M. Trévédy).

manière à devenir lui-même bientôt victime. « Le Bien-heureux Père allait par la ville assistant les malades, les communiant, et leur administrant les autres sacrements nécessaires, et pendant qu'il s'occupoit à ce charitable exercice, Dieu, le voulant appeler à soy, permit qu'il fust lui-mesme frappé du mal dont il deceda, et alla jouir de la vie éternelle. »

Un peu plus de vingt ans auparavant, était mort dans le midi de la France un Saint qui, lui aussi, avait été attaqué de la peste en soignant ceux qui en étaient atteints, et la charité de saint Roch a rendu à jamais son nom célèbre dans toutes les nations. Depuis ce temps, on a vu saint Charles Borromée et saint Louis de Gonzague montrer le même dévouement, méritant qu'on les regarde comme des modèles de la charité parfaite, eux qui ont exposé leur vie pour leurs frères. A côté de ces noms illustres peut se placer le nom de l'humble franciscain moins connu, mais tout aussi héroïque. Albert-le-Grand dit que saint Jean Discalcéat mourut à l'âge de soixante-neuf ans ; il avait passé treize années dans les fonctions paroissiales et trente-trois dans l'ordre des Frères-mineurs.

IV.

Le corps de saint Jean Discalcéat fut inhumé dans l'église même du couvent. De nos jours, le choix d'un pareil lieu pour la sépulture d'un simple moine serait l'indice suffisant d'une haute réputation de sainteté, mais au xiv^e siècle et bien plus tard encore la sépulture dans les églises était accordée à un grand nombre. A Quimper, cet usage existait autant et peut-être plus qu'ailleurs. Ce n'est donc point dans cette circonstance que nous trouverons l'indice de la vénération qui s'attachait dès lors à la mémoire du religieux défunt, et du culte qui allait être rendu à ses reliques. Mais dans l'église même, il est des endroits plus particulièrement honorés. Au

dire d'Albert-le-Grand, confirmé par d'autres indications, Jean Discalcéat fut déposé « en la chapelle qui est à côté de la porte du chœur, sous le jubé, du côté de l'Evangile. » L'autel qui se trouvait là était dédié à saint Antoine de Padoue, c'est auprès du saint ami de l'Enfant-Jésus, d'une des gloires les plus récentes et les plus pures de l'Ordre séraphique, que saint Jean allait recevoir les premiers hommages et les premières prières. Combien de temps son corps resta-t-il là ? C'est ce que l'on ignore ; mais bien avant le 7 juin 1636, époque à laquelle Albert-le-Grand écrivait sa notice sur notre Saint, son corps avait déjà été l'objet de deux translations.

Ceci a une très-grande importance, car c'est une preuve irréfutable que le culte de saint Jean existait de temps immémorial vers l'époque des décrets d'Urbain VIII.

Après avoir parlé de la première inhumation, notre auteur ajoute : « Et depuis, il a été levé d'une vieille chasse en laquelle il estoit, et mis en une plus honorable, conservée sous un petit dôme en forme de chapelle, faite de treillis et grilles en fer. » Pendant que ce second tombeau exista, saint Jean Discalcéat fut certainement l'objet de bien des marques de confiance, car au témoignage du Père Gonzague, de Wadding et du grand Ménologe franciscain (par Fortuné Hubner), les personnes qui passaient la tête à travers les barreaux de ces treillis ou de ces grilles étaient guéries de leurs migraines ou névralgies. Mais deux de ces auteurs commettent une erreur, d'ailleurs sans conséquence ; lorsqu'écrivait le Père Gonzague (vers 1580), le dôme en forme de chapelle faite de treillis et grilles en fer pouvait bien encore exister ; toutefois il était détruit en 1636, et à plus forte raison quand parurent les éditions de Hubner (1678) et de Wadding (1732), d'après lesquelles nous obtenons ces renseignements. Au temps d'Albert-le-Grand, les reliques avaient été transférées « en la chapelle qui fait l'aile droite du chœur, et posées sur l'autel en un petit tabernacle, couvert d'un voile de riche étoffe, et devant le dit tabernacle est le portrait du Saint, en un tableau bien travaillé, qui a été donné par défunte Dame Blanche de

Lohéac, dame de Missirien. » C'était la première femme de Guy Autret de Missirien, magistrat et surtout savant en histoire. La seigneurie de Missirien était toute proche de Quimper (en Kerfeunteun) ; Guy était donc à même d'entretenir de fréquents rapports avec le pieux évêque René du Louët, dont il fut l'admirateur et l'ami. C'est lui qui donna de l'œuvre d'Albert-le-Grand une édition dont le texte a été reproduit en 1837, par M. Miorcec de Kerdanet. Blanche de Lohéac partageait évidemment la dévotion de son mari pour les Saints de Bretagne, comme on le voit par sa munificence à l'égard de saint Jean Discalcéat. Le tableau qui fut fait par ses soins ne subsiste plus, et l'on ne saurait trop le regretter.

Pour parler des reliques de notre Saint, Dom Lobineau ne pouvait rien ajouter au dire d'Albert-le-Grand : le petit tabernacle où elles étaient enfermées subsistait toujours au moment où il écrivait, et ne fit place à un nouveau reliquaire que sous l'épiscopat de Mgr Auguste-François-Annibal de Farcy de Cuillé (1739 à 1771). J'ignore quel motif amena cette substitution, mais je serais porté à croire qu'elle eut lieu pour satisfaire plus complètement la dévotion des fidèles. Un tabernacle dissimule nécessairement son contenu, tandis que la nouvelle chasse était vitrée sur deux de ses côtés ; les autres portent les armes de l'ordre de saint François ; sur le sommet qui imite une toiture, se dressait l'image du Bienheureux : une petite statuette dont le visage et les mains ont la couleur naturelle, les vêtements sont dorés.

C'est dans ce reliquaire que les restes de saint Jean Discalcéat ont demeuré depuis le jour où ils y furent déposés, jusqu'au mois de mars 1879 ; ils y ont donc passé la période révolutionnaire.

Il nous reste maintenant à raconter des scènes qui ne sont pas inconnues de nos lecteurs ; nous leur demandons pardon pour ces redites, mais ils ne peuvent nous en vouloir si l'histoire des reliques de saint Jean Discalcéat se confond à peu près avec celle du Bras de saint Corentin. L'histoire de ces précieux débris n'a pas encore été publiée ; je puis cependant

la donner en détail, car elle fut écrite par l'un des hommes qui contribuèrent à la préserver de la profanation et de la destruction. M. Loëdon exerça les fonctions de maire d'Ergué-Armel, de 1792 à 1852 ; il était donc déjà en charge lorsque commença l'affreuse période justement appelée *la Terreur*. Bien qu'il ait travaillé à sauver d'autres reliques, il a lui-même attaché une importance toute particulière à la conservation de celles de saint Jean Discalcéat, et cela se comprend. Lorsque les églises furent rendues à leur destination, elles durent recouvrer les trésors qu'elles n'avaient confiés qu'en dépôt, mais l'église de Saint-François ne fut jamais réouverte et les Frères-Mineurs ne revinrent point à leur couvent, vendu comme bien national ; les légitimes propriétaires faisant défaut, l'église d'Ergué-Armel resta en possession des reliques provenant des deux communautés franciscaines de Quimper, malgré des réclamations sur lesquelles nous aurons à revenir. Pour ce motif-là, M. Loëdon écrivit, dans un latin tant soit peu puriste mais non dépourvu d'élégance, une notice sur saint Jean Discalcéat et sur ses reliques. Cette notice a été transcrite sur les registres de l'église paroissiale d'Ergué-Armel. Grâce à l'obligeance du recteur actuel, M. l'abbé Le Gall, j'ai pu en prendre copie, ainsi que des autres pièces incluses aux mêmes registres, en particulier d'importantes observations dues à M. Aymar de Blois, dont Quimper ne saurait oublier la science et encore moins la charité. C'est là enfin, que se trouvent également les procès-verbaux de Mgr Graveran et de Mgr Nouvel : l'un pour constater l'authenticité des reliques et en autoriser le culte (par continuation), l'autre pour approuver le transfert dans un autre reliquaire. C'est donc à l'aide de ces documents que je vais dire ce qui arriva des restes de notre Saint. Voici d'abord ce que raconte M. Loëdon :

« En 1791, un décret de l'Assemblée Constituante abolit les ordres religieux d'hommes et de femmes ; l'année suivante, les religieux qui n'avaient pas quitté d'eux-mêmes leurs communautés furent jetés sur la rue, leurs meubles, leurs cou-

vents, leurs églises furent vendus à l'encan et affectés à des usages profanes.

« Alors le clergé séculier de Saint-Corentin fit transporter à la cathédrale les saintes images et surtout les reliques honorées jusque là dans les églises des Réguliers.

« En 1793, ceux qui étaient au pouvoir s'efforcent de faire disparaître jusqu'au dernier prêtre et d'anéantir le christianisme ; en fanatiques, ils se mettent donc à détruire les églises ; à la manière des iconoclastes, ils brisent les statues ; à l'imitation des barbares du Nord, ils profanent les reliques. A Quimper, ceux qui dirigeaient le mouvement s'étudiaient à suivre de près les Parisiens dans toutes leurs atrocités.

« Voilà pourquoi M. Mougeat, sous-diacre et sacristain de la cathédrale, prévoyant ce qui allait arriver, crut qu'il fallait tout d'abord soustraire aux mains des impies les reliques des Saints. Il s'associa donc des hommes pieux et prudents pour réaliser son dessein ; de concert, ils transportèrent de Saint-Corentin à l'église d'Ergué-Armel, les chasses et les linges où étaient les reliques, glorieux trésor de la Cathédrale. Ce dépôt sacré fut enfermé dans une armoire de la sacristie et confié à la garde de M. Vidal, c'est-à-dire du prêtre qui exerçait en ce temps-là les fonctions de recteur, car M. Daniélou, le vrai et légitime pasteur, était en prison.

« Cette translation fut faite à la faveur des ténèbres, dans la nuit du 8 au 9 décembre 1793. Comme on l'avait prévu heureusement, l'impiété se donna libre carrière dans la cathédrale au jour du 12 décembre ; les statues furent renversées, brisées, jetées au feu ; les objets servant au culte, dérobés ou souillés ; la cathédrale fut pendant quelque temps changée en abattoir et en boucherie. Peu après, ce monument consacré depuis des siècles au Dieu vivant et véritable, sous l'invocation de saint Corentin, fut dédié à la déesse Raison, dont les honteuses solennités y furent célébrées chaque décadi aux applaudissements de tous les impies et des gens adonnés à toutes les abominations.

« Aussitôt après la mort de Robespierre, la cathédrale fut

rendue au culte chrétien ; mais il s'écoula encore un temps assez long avant que M. Mougeat et M. Sérandour, qui se disait *vicaire de la cathédrale*, vinrent réclamer ce qui avait été déposé à l'église d'Ergué-Armel, et rapportèrent à la cathédrale ce qui avait dès l'origine appartenu à Saint-Corentin. Ils laissèrent dans l'armoire de la sacristie : 1^o cette chasse contenant les os du bienheureux Jean Discalcéat, et provenant du couvent des Frères-Mineurs ; 2^o deux reliquaires provenant du couvent des Capucins. Moi soussigné, j'ai été témoin de ce fait, et à partir de ce jour les clefs de l'armoire sont restées à ma disposition, car M. Vidal, remplissant les fonctions de chapelain de l'hôpital Saint-Antoine, avait à peu près abandonné la paroisse d'Ergué-Armel. (C'est à l'hôpital Saint-Antoine qu'il est mort.)

« Le Souverain-Pontife Pie VII et les Consuls de la République française ayant conclu le Concordat, l'Église catholique en France fut reconstituée comme autrefois ; l'autorité apostolique créa des évêques, et les pasteurs légitimes furent rappelés dans leurs paroisses.

« M. Daniélou, *recteur spirituel* de cette paroisse, avait été incarcéré douze ans auparavant pour refus de serment à la Constitution civile du clergé, et depuis quatre ans, il avait été déporté à l'île de Rhé ; mais alors il prépara son retour vers ses ouailles.

« C'est pourquoi, moi, *recteur temporel* de la paroisse d'Ergué-Armel, me chargeant de remettre en état une église depuis si longtemps sans sacrifice et sans sacrificateur, et voulant la disposer pour le retour des saintes solennités d'autrefois, je retirai cette chasse de l'armoire de la sacristie, je la portai à l'autel, et je la plaçai sur le tabernacle, et pour que la postérité connaisse avec certitude de quel Bienheureux ce sont ici les ossements, quels furent le caractère et la grandeur de sa sainteté (1), j'ai fait ce rapport, Je l'ai signé et

(1) C'est donc dans ce but qu'il a écrit non pas seulement une note sur les reliques, mais une biographie du Saint.

scellé du sceau de la commune, puis je l'ai déposé dans le reliquaire le 12 mai 1802.

« Signé :

« LOËDON, maire. »

Il me reste à éclaircir quelques-uns des points qui, après une période de quatre-vingt-six ans écoulés depuis le jour où fut écrit ce rapport, pourraient présenter à certains lecteurs quelque obscurité. Nous l'avons vu : le sacristain assermenté de la cathédrale, M. Mougeat s'était associé des hommes que M. Loëdon, ennemi du schisme, ne nomme pas, mais dont il loue la piété et la prudence. Des traditions certaines indiquent quel fut le principal acteur dans cette héroïque soustraction des saintes reliques aux profanations des terroristes. C'est Daniel Sergent qui accompagna et qui aida le sous-diacre, et c'est à lui surtout que nous devons le salut des restes de saint Jean Discalcéat, comme nous lui devons la conservation des *trois gouttes de sang* du Crucifix miraculeux, et du Bras de notre glorieux Patron.

Je n'ai pas à expliquer ici, de nouveau, comment il put se faire que des hommes comme Sergent et M. Loëdon pactisèrent avec des ecclésiastiques intrus pour sauver ces précieux trésors. Tout a été dit à ce sujet dans le rapport de M. du Marhallac'h et dans mes propres écrits sur le Bras de saint Corentin.

Depuis 1802 jusqu'en 1842, les reliques de saint Jean Discalcéat ne furent point reconnues juridiquement ; nous avons de bonnes raisons de croire que pendant cette période l'autorité épiscopale ne put même guère s'occuper de vérifier les reliques des Saints ; il y avait tant à faire au sortir de la Révolution !

Donc, en 1842, on crut devoir procéder à un examen des reliques de notre Saint. Le procès-verbal de l'examen dit lui-même quels motifs portèrent à cette vérification.

« Joseph-Marie Graveran, évêque de Quimper,

« Ce jour 25 avril 1842, Nous avons ouvert une caisse en bois, de forme oblongue, ornée de sculptures dorées, surmontée.

d'une petite statue également dorée, et nous avons reconnu plusieurs ossements considérables, entr'autres deux fragments d'un crâne.

« Dans la même boîte se trouvait un vieux bréviaire lacéré, relié, attaché d'une chaîne en cuivre, plus un exposé écrit en latin et signé Loëdon, maire d'Ergué-Armel. Le dit M. Loëdon nous a déclaré que la dite caisse provient de l'ancienne église des Cordeliers de Quimper, et que les reliques qu'elle renferme sont celles de saint Jean Discalcéat, jadis très vénéré dans la dite ville de Quimper.

« M. Coïc, adjoint-maire d'Ergué-Armel, nous a également déclaré que, dans sa jeunesse, il a vu la dite caisse exposée dans l'église des Cordeliers de Quimper, et qu'il est convaincu que les reliques qu'elle renferme sont bien les reliques de saint Jean Discalcéat.

« Nous permettons en conséquence de conserver les dites reliques et de les proposer à la vénération des fidèles, et avant de sceller la caisse qui les renferme, Nous en avons extrait un fragment du crâne pour le déposer dans notre église cathédrale.

« En foi de quoi, Nous avons signé le présent procès-verbal, avec les susdits Loëdon, Coïc, et M. Keraudy, notre grand-vicaire, Nédélec, chanoine-curé de la cathédrale, Troadec, desservant d'Ergué-Armel.

« Fait à Ergué-Armel, le 25 avril 1842.

« *Signé*: J.-M., Evêque de Quimper (avec le sceau du dit Seigneur Evêque);
LOËDON; J.-M. COÏC; KERAUDY,
vic. gén.; LE TROADEC, desservant
d'Ergué-Armel. »

Dans l'acte qui précède, le lecteur aura sans doute remarqué ce passage : « Nous avons extrait un fragment du crâne, pour le déposer dans notre église cathédrale. »

Or, en 1864, Mgr Sergent conçut le désir de revendiquer pour la cathédrale le reliquaire d'Ergué-Armel et son précieux

contenu : il se basait, sans doute, sur le fait que son église de Saint-Corentin en avait été propriétaire de 1790 à 1793 et ne les avait confiés à Ergué-Armel que comme dépôt. Je n'ai point ici à exposer la question au point de vue du droit, et à dire comment l'on peut acquérir ce qui n'appartient plus à personne.

Ergué-Armel ne céda point, et l'Evêque se rendit aux représentations respectueuses qui lui furent faites ; cependant les circonstances rendaient la prise de possession très facile : le sceau apposé sur les reliques par Mgr Graveran ayant été brisé accidentellement, le reliquaire avait été transporté à l'Evêché pour être scellé de nouveau. M. Aymard de Blois était, depuis 1857, paroissien de Locmaria et secrétaire de la fabrique de cette église, mais il n'oubliait pas les intérêts de la paroisse d'Ergué-Armel à laquelle il avait d'abord appartenu ; c'est, sans doute, grâce à lui que le reliquaire et les reliques restèrent à ceux qui les gardaient depuis 70 ans. Il consigna sur le registre des délibérations de la paroisse d'Ergué-Armel les observations par lui faites à Mgr Sergent, faisant bien remarquer que MM. Mougeat et Sérandour, lors de la chute de Robespierre, étant venus réclamer les objets, propriété de la cathédrale, n'avaient établi aucune prétention relativement aux reliques de saint Jean ; qu'ils ne les avaient pas réclamées davantage de 1794 à 1810, date à laquelle ils moururent, étant tous deux réconciliés avec l'Eglise et attachés au service de la cathédrale. M. de Blois constate que Mgr Graveran reconnut les droits d'Ergué-Armel, lors de sa visite épiscopale du 25 avril 1842, et il le prouve en disant : « Ces titres de possession parurent alors si peu contestables, qu'au lieu de revendiquer ce même reliquaire pour sa cathédrale, l'Evêque demanda à emporter, pour y être vénérée, une partie du crâne du B. Jean Discalcéat, comme cela est énoncé dans son procès-verbal, et qu'il y fit déposer cette même relique avec un nouvel authentique. Ces faits parlent trop haut pour qu'on puisse juger nécessaire de rappeler le témoignage de plusieurs personnes encore vivan-

tes, qui se trouvaient au presbytère d'Ergué-Armel, lorsque Mgr Graveran, sur l'invitation des membres du conseil de fabrique, emporta la portion de relique dont il croyait convenable de doter sa cathédrale. Parmi ces personnes se trouvent le secrétaire actuel du conseil de fabrique de Locmaria qui, conformément à la délibération du 3 avril 1864, a transcrit ci-dessus les actes dont il s'agit, sur la communication qu'il en a obtenue au secrétariat de l'Evêché, où elles se trouvent en ce moment. »

La précaution que prenait le conseil de fabrique du Petit-Ergué avait évidemment pour but de préparer des arguments pour toute réclamation éventuelle de l'Evêché ou de la paroisse Saint-Corentin. J'ignore ce que répondit Mgr Sergent aux observations de M. de Blois, mais ce que tout le monde sait, c'est que le reliquaire reprit le chemin d'Ergué-Armel.

Cependant, comme nous l'avons dit, en cette année 1864, la cathédrale possédait depuis vingt-deux ans déjà une partie très considérable du crâne de saint Jean Discalcéat. Mgr Graveran avait fait faire pour le recevoir un reliquaire en carton doré représentant le portail principal de l'église Saint-François, de Quimper; il était temps, car le monument disparut peu après qu'on en eut fait cette copie, d'ailleurs fort défectueuse (1).

Ce petit édicule fut placé sur un cul-de-lampe non loin de la statue de saint Jean Discalcéat; l'idée de ce rapprochement s'imposait, mais le placement ne fut pas bien organisé, et la relique n'attirait pas l'attention. De 1842 à 1867, par conséquent pendant une période de 25 années, quantité de personnes ont prié devant l'image de saint Jean, sans songer qu'il y avait là tout près la partie la plus précieuse des restes sacrés du Bienheureux. A cette dernière date fut entreprise la restauration de la cathédrale. De même que le Bras de saint Corentin fut relégué à la sacristie en 1825 pour un motif sem-

(1) Un nouveau reliquaire est tout prêt au moment où j'écris, et ne tardera pas à recevoir le crâne de saint Jean Discalcéat. Il sera placé dans la cathédrale.

blable, de même le petit reliquaire de carton doré fut enlevé de sa place en 1867; mais au lieu d'être dissimulé dans une armoire, il est au moins toujours resté exposé à la vénération des prêtres qui se préparent à monter au saint autel. Pendant la terrible guerre de 1870-1871, il reparut même un instant à tous les regards, et avec toutes les reliques que possédait la cathédrale il fut porté processionnellement dans les supplications solennelles.

Pendant ces mêmes années, les autres reliques de saint Jean Discalcéat continuaient à être entourées d'honneur à Ergué-Armel.

En 1879, on leur changea de reliquaire. J'ai exprimé l'opinion que la substitution analogue, faite sous l'épiscopat de Mgr de Farcy de Cuillé, avait été opérée dans le but de rendre les ossements visibles. Effectivement on pouvait désormais les voir, mais à la condition de les considérer de très près par des glaces de dimensions fort exigües. Le dernier reliquaire fait disparaître cet inconvénient, car il est entièrement vitré sur ses quatre faces. C'est une œuvre très simple, beaucoup moins riche que la caisse faite au XVIII^e siècle, mais d'un goût qui aujourd'hui plaît généralement davantage.

A l'occasion de ce changement fut dressé le procès-verbal qui suit :

« Le deux mars, mil huit cent soixante dix-neuf, je soussigné recteur de la paroisse d'Ergué-Armel, au diocèse de Quimper, ai changé de reliquaire aux ossements de saint Jean Discalcéat, religieux de l'Ordre des Frères-Mineurs ou Franciscains, mort à Quimper, en odeur de sainteté, à l'âge de 69 ans, en soignant les pestiférés de cette ville.

« D'après l'autorisation d'Illustrissime et Révérendissime dom Anselme Nouvel, de l'Ordre de Saint-Benoît, évêque de Quimper et de Léon, donnée le 4 février de la même année, ce changement a été fait à l'issue de la grand'messe en présence de la majorité des paroissiens d'Ergué-Armel.

« Après avoir donné au peuple lecture de l'acte par lequel Mgr Graveran, évêque de Quimper et de Léon a reconnu l'au-

thenticité des reliques de saint Jean Discalcéat, par procès-verbal écrit de sa main, en date du 25 avril 1842; en présence du Conseil de Fabrique, des notables de la paroisse, de M. Jean Hascoët, vicaire d'Ergué-Armel, j'ai retiré de l'ancien reliquaire les ossements du Bienheureux, un bréviaire entouré d'une chaîne de cuivre, un livre de cantiques, une feuille qui relate un miracle opéré en faveur d'une fille Moduit, de Quimper, le procès-verbal écrit en 1802, par M. Loëdon, maire de la commune d'Ergué-Armel, qui donne un abrégé de la vie du Bienheureux Jean Discalcéat, et expose la manière dont les reliques sont arrivées à Ergué-Armel, dans la nuit du 8 au 9 décembre 1793, plus le procès-verbal de Mgr Graveran, et j'ai remis le tout dans le nouveau reliquaire en forme de chasse gothique flanquée de quatre tourelles.

« En foi de quoi j'ai fait et signé le présent procès-verbal avec les membres du Conseil de Fabrique et M. Jean Hascoët, vicaire de la paroisse, les jour et an que dessus.

« Ont signé :

« Corentin DROAL, président du Conseil ;
« CONAN, trésorier ; DILIGEART, adjoint
« au maire, membre du Conseil ; Jean
« HASCOET, vicaire ; THOMAS, institu-
« teur communal ; Henri LE GALL,
« recteur d'Ergué-Armel. »

« Le procès-verbal, dont voilà la copie authentique, a été soumis au visa de Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque de Quimper et de Léon, qui l'a scellé du sceau de ses armes en y ajoutant ce qui suit :

« Nous approuvons ce qui a été fait par M. le Recteur d'Ergué-Armel.

« Quimper, 4 mars 1879.

« † D. ANSELME,

« O. S. B.

« *Évêque de Quimper et de Léon.* »

Un mois après, le 4 avril, M. Peyron, secrétaire de l'Évê-

ché, agissant par délégation de Mgr Nouvel, apposa quatre fois le sceau épiscopal sur le reliquaire.

La vue de cette nouvelle chasse est désormais familière à un grand nombre des habitants de Quimper. Le lundi de Pâques et le lundi de la Pentecôte, ils se rendent nombreux au pardon du Petit-Ergué, et quand à la procession les reliques apparaissent, ils contemplent avec dévotion, sans doute, mais non sans quelques sentiments de pieuse jalousie, le Saint qui a émigré de leur ville pour venir trouver un refuge sur la colline dominant le vallon de l'Odet.

Une fois, depuis cette émigration, saint Jean Discalcéat est revenu dans sa bonne ville ; c'était pour faire visite à un très-haut et puissant seigneur : le 13 décembre 1886, troisième jour des fêtes de la Translation du Bras de saint Corentin, la chasse du bienheureux Frère Mineur parut à côté de celle du premier évêque de Cornouailles et du reliquaire des *Trois gouttes de Sang*, c'est-à-dire qu'on vit là réuni, non tout ce qu'abrita de sacré l'église du Petit-Ergué, pendant la Terreur, mais du moins tout ce qu'on a pu reconnaître juridiquement, et conserver.

On a vu dans la dernière des différentes pièces qui précèdent, que le reliquaire de saint Jean contient un vieux bréviaire ; ce livre est appelé « le bréviaire de saint Jean Discalcéat », mais n'a certainement jamais appartenu au Saint, par la raison bien simple qu'il est imprimé ; or, saint Jean a vécu bien avant l'invention de l'imprimerie. »

Mais pourquoi ce bréviaire est-il là ? On l'y a mis, je pense, parce qu'il doit renfermer quelque chose de relatif au Bienheureux ; mais ni M. Loëdon, ni M. de Blois, ni aucun de ceux qui ont trouvé occasion de le voir, de l'examiner, n'ont transmis de renseignements sur ce point.

Quant au fragment de livre de cantiques et au procès-verbal de guérison miraculeuse, j'aurai occasion d'y revenir.

Tout étant dit sur les reliques de saint Jean Discalcéat ; il nous faut maintenant parler de sa statue.

V.

D'après ce que nous avons exposé, on peut facilement conclure que les restes du Bienheureux, dont nous racontons l'histoire, sont l'objet d'une vénération qui ne s'est jamais démentie. Cependant on peut dire qu'entre tous les objets qui rappellent saint Jean, sa petite statue conservée dans la cathédrale de Quimper est particulièrement honorée.

Quel est le sculpteur qui fit cette statue ? Quel est le donateur qui en gratifia le couvent des Cordeliers ? A quelle occasion et même à quelle époque précise fut-elle faite et placée dans l'église de Saint-François ? C'est ce que nous ne pouvons dire. Tout au plus est-il permis d'augurer qu'elle remplaça le tableau donné autrefois par Blanche de Lohéac.

Elle fut placée « au lieu même où les restes de saint Jean « avaient été déposés, c'est-à-dire, d'après Albert-le-Grand, « en la chapelle qui est à côté de la porte du chœur, sous le « jubé, du côté de l'Évangile. » C'est à n'en pas douter, l'emplacement de la chapelle Saint-Antoine, adossée au second pilier. La statue, qui est de petite dimension, devait être posée sur un piédestal, ou une console, auprès de l'autel de Saint-Antoine ; c'est ce qu'on infère de ce mot d'un des actes : « *petit autel de Saint-Jean-Discalcéat* » (1).

Voilà donc que l'autel de Saint-Antoine-de-Padoue a perdu son nom ! Sans doute, les religieux du couvent ne faisaient pas absolument confusion sur ce point ; mais, enfin, ils ont accepté et consacré eux-mêmes dans la rédaction de leur nécrologe, une formule populaire qui supposait pour notre Saint l'honneur d'être le patron d'un autel primitivement dédié à saint Antoine. C'est précisément cette confusion qui a donné au culte de saint Jean son caractère spécial.

(1) Notice sur les Nécrologes du couvent de Saint-François de Quimper, par M. Trévédy.

Tout le monde sait que dans la plupart des pays catholiques on s'adresse à saint Antoine pour obtenir de recouvrer les objets perdus. Nous n'avons pas ici à donner la raison d'être de cette coutume ; ce qu'il nous suffira de constater c'est que cette dévotion existait à Quimper, comme elle existe encore dans tant d'autres villes de Bretagne : Morlaix, Landerneau, etc.

Or, il arriva qu'en allant porter leurs offrandes et leurs prières à la chapelle de Saint-Antoine, au couvent des Frères-Mineurs, les Quimpérois finirent par s'adresser de préférence à un Saint qu'ils connaissaient mieux encore que l'aimable Saint de Padoue, et dont ils pouvaient vénérer les restes précieux. C'est ainsi que peu à peu l'habitude de prier saint Jean Discalcéat pour être délivré des douleurs de tête fit place à la coutume de le prier surtout pour recouvrer les objets égarés.

Mais, pour en revenir à la statue elle-même, disons que la façon dont la robe est drapée indique une œuvre qui n'a pas le caractère du Moyen-Age ; elle ne doit pas remonter au delà du XVII^e siècle. La physionomie très peu idéalisée présente un type vraiment breton ; j'inclinerais à croire qu'elle a dû être faite d'après un portrait plus ancien. Le Saint est représenté portant une besace sur une épaule et tendant une main pour mendier.

La forme de la robe et de la petite mozette adaptée au capuce est celle qui est encore usitée chez les Franciscains de l'Observance, mais tout le costume était peint en noir (1). Une note de M. de Kerdanet nous fait connaître pourquoi la statue de saint Jean avait reçu cette coloration, qui nous semble aujourd'hui étrange pour un costume franciscain. Au temps de saint Jean, l'habit des Frères-Mineurs était gris (2), et nous avons vu que notre Saint, comme ses frères de Quim-

(1) Vers 1868 la statue fut repeinte ; depuis lors le capuce est brun, mais la robe est toujours noire.

(2) La famille franciscaine n'avait pas encore subi sa première division, qui amena entre autres conséquences la différence des costumes.

per, suivait l'usage général de l'ordre ; mais en France, bien des années avant la Révolution, les Franciscains de l'Observance avaient été amenés à substituer au brun ou au gris la couleur noire. La robe de saint Jean fut donc peinte à la ressemblance du costume nouveau des religieux de son couvent, et c'est pourquoi son nom populaire, nom imprescriptible désormais, sera toujours le nom de *Santik dû* (le petit Saint noir).

En 1790, les prêtres qui desservaient la cathédrale de Quimper firent, comme nous l'avons vu, transporter des chapelles des Réguliers à l'église Saint-Corentin, non seulement les reliques des Saints, mais aussi les images plus particulièrement vénérées. Tout porte à croire que la statue de saint Jean Discalcéat dut être des premières à trouver là un abri.

Le 12 décembre 1793, lorsque la bande de l'infâme Dagorn eut saccagé et souillé la cathédrale, les statues et les tableaux mutilés furent amoncelés sur une charrette et transportés de la place de la République (1) au champ de la Fédération (2) où devaient être brûlés tous les hochets de la ci-devant religion catholique.

Naturellement un charmant cortège de citoyens et de citoyennes faisait escorte pour empêcher les fanatiques de rien soustraire au bucher ; il dut s'avancer par la rue de la Révolution (3), aucun passage n'existant alors entre le pont de l'Évêché et le Champ-de-Bataille. La charrette était devant la maison de Madame Boustouler, quand la statue de saint Jean Discalcéat et une autre statue encore (4) tombèrent de la charrette. Madame Boustouler mit les deux *Saints* dans son tablier, et rentra chez elle aussi tranquillement que si son fardeau n'avait été ni encombrant ni compromettant.

N'y eut-il aucune des mégères, aucun des pourvoyeurs de

(1) Place Saint-Corentin.

(2) Champ-de-Bataille.

(3) Rue Sainte-Catherine.

(4) Je n'ai jamais pu savoir quel Saint représentait cette statue, ni ce qu'est devenue cette image elle-même.

guillotine à la voir faire son pieux larcin ? C'est ce que je ne pourrais dire, mais ce que je sais bien c'est que les terroristes étaient au moins aussi lâches que bêtes et cruels, et que devant une veuve qui pesait deux cents livres, portait moustache et n'avait peur de personne, la bande de Dagorn continua son chemin sans plus s'occuper de saint Jean Discalcéat.

Voilà ce qu'il y a de vrai dans une légende qui a eu quelque crédit à Quimper, et d'après laquelle la statue sautait de la charrette en allant au bûcher, y était jetée de nouveau et s'élançait encore.

Quelque temps après le jour fatal que je viens de rappeler, Madame Boustouler maria sa fille, encore presque enfant, à un homme dont elle appréciait la foi robuste et les inébranlables principes ; il s'appelait Pierre Thomas, c'était un ouvrier coutelier. Son union avec Pauline Boustouler fut bénie, la nuit, par un prêtre fidèle, dans une étable du moulin de Saint-Denis. Les jeunes mariés furent chargés d'abriter la statue de saint Jean Discalcéat. Elle devait être plus en sûreté chez eux que chez Madame Boustouler, dénoncée bien des fois comme recélant des prêtres réfractaires et commettant toutes sortes d'autres crimes aussi monstrueux, si bien qu'elle avait à goûter à chaque instant le charme des visites domiciliaires. Après le Concordat, la statue de saint Jean Discalcéat fut restituée à la cathédrale par ceux qui avaient eu la joie et l'honneur de la garder jusqu'à cet heureux moment. Celle qui, après sa mère, veilla, de concert avec son mari, sur cette sainte image et la sauva, m'a bien des fois raconté cette histoire quand j'étais petit enfant. Ces récits me transportaient à cette époque étrange si différente du temps où je vivais ; je ne me lassais jamais de les entendre, et combien de fois j'ai béni Dieu du fond du cœur d'avoir placé près de moi ma vieille grand-mère pour m'inspirer l'amour de ces tristes mais glorieux souvenirs, et le culte des Saints du pays.

La statue de saint Jean Discalcéat fut placée sans retard dans l'église Saint-Corentin, près de l'autel qui avant la Révolution avait été dédié à saint Julien l'Hospitalier et qui,

après le Concordat, était devenu l'autel des Saints-Anges. On ne l'éleva qu'à une hauteur médiocre, si bien que les fidèles pouvaient déposer dans sa main les offrandes qu'on lui faisait ; ce fut la coutume pendant plusieurs années, tant pour les dons en pains que pour les dons en argent. Cependant, comme les fidèles ne cessaient de témoigner de leur dévotion, un tronc fut placé au-dessous de la statue.

De 1837 à 1841 furent exécutés dans l'abside de la cathédrale des travaux qui ont dû disparaître presque en totalité, mais qui avaient le mérite d'une parfaite exécution et d'une conception déjà savante pour une époque où l'on débutait dans l'étude de l'architecture du Moyen-Age. L'autel des Saints-Anges et son retable (1) reçurent comme accessoire une niche gothique en stuc pour la statue de saint Jean Discalcéat.

En 1868, cette niche a été peinte en couleur granit de manière à se confondre avec les détails même de l'architecture de l'édifice ; le pinacle qui surmontait le dais a été supprimé, c'est toujours dans cette niche ainsi modifiée que se voit la statue du Saint, au moment où j'écris. Une statue de saint Guennolé lui faisait face, il y a peu de temps ; elle a été remplacée par celle de saint Antoine de Padoue ; notre Saint a donc retrouvé le voisinage qu'il avait autrefois dans son église franciscaine.

J'ai parlé des offrandes en pains et en argent qui sont déposées devant saint Jean. Le samedi, jour de marché à Quimper, on voit souvent de braves gens de la campagne déposer un petit pain sur le tronc de celui qui autrefois allait mendier pour les indigents ; si vous attendez un instant, vous verrez une pauvre femme, un vieillard, prendre ce pain de la charité comme lui étant offert par le Saint lui-même, qui du haut du ciel fait encore l'aumône à ses chers mendiants de Quimper.

Mais ce que l'on voit plus souvent encore, ce sont les pièces de monnaie tombant dans le tronc en fer et témoignant ou de la confiance, ou de la reconnaissance, ou plutôt de ces deux sentiments à la fois.

Ce n'est pas seulement la grâce de retrouver les objets perdus que l'on demande à saint Jean Discalcéat. On voyage beaucoup aujourd'hui, et la fièvre de locomotion qui s'est emparée du monde a eu entr'autres résultats celui de faire connaître saint Jean Discalcéat en dehors de Quimper. Sur différents points de la France et même en d'autres pays, on lui demande d'obtenir du beau temps. Bien des fois des offrandes destinées à notre Saint ont été adressées à l'Archiprêtre de la cathédrale avec l'indication des motifs qui avaient provoqué cette générosité ; souvent ce sont des communautés religieuses qui demandent un rayon de soleil pour égayer leurs processions solennelles ou leurs fêtes de famille. C'est ainsi par exemple qu'à Bordeaux les Dames du Sacré-Cœur s'étant adressées à notre Saint quimpérois pour obtenir la cessation de la pluie le jour où devait être consacrée leur église, ont vu leur prière exaucée. Les religieuses bretonnes sont nombreuses dans la Société des Dames du Sacré-Cœur, elles ont fait connaître dans beaucoup de leurs maisons le Saint auquel elles aimaient à recourir, si bien qu'une dame anglaise, peu familiarisée avec notre langue, se faisait récemment recommander près du *petit Saint qui fait des miracles pour deux sous*. C'est toujours à la cathédrale que sont adressées les offrandes et les recommandations venant de pays éloignés ; ni les reliques au Petit-Ergué, ni les statues érigées dans l'église Saint-Mathieu de Quimper ou dans la chapelle Sainte-Hélène de Douarnenez, n'attirent ce courant de dévotion vers le saint Frère-Mineur.

(1) Ce retable et celui de l'autel de Notre-Dame du Mont-Carmel décorent aujourd'hui la jolie église de Plonévez-Porzay.

VI.

Ce qui fait les Saints ce sont les vertus héroïques, mais comme il y a de fausses vertus ressemblant quelquefois aux vertus réelles, il importe que la distinction se puisse faire, et Dieu qui se réserve de lire au fond des cœurs, donne néanmoins à son Église le moyen de reconnaître la sainteté véritable : ce moyen c'est le miracle. Il y a cependant des Bienheureux auxquels on n'a guère attribué de prodiges : l'Évangile n'en cite pas un seul du saint Précurseur ; le grand miracle de Jean-Baptiste c'était l'excellence même de sa sainteté ; de même le miracle de saint Thomas d'Aquin c'était sa science, comme le miracle de saint Vincent de Paul fut sa charité.

On peut dire aussi que le grand prodige de saint Jean Discalcéat fut le caractère mortifié de sa vie, et je crois devoir pour la seconde fois citer ici le mot de Grégoire IX : « Qu'on me donne un Frère-Mineur qui ait toujours observé sa règle de point en point, et je ne demande pas d'autre miracle pour le canoniser. » On n'oubliera pas que l'auteur de l'ancienne *Vie* manuscrite de saint Jean, a dit de ce vrai fils de saint François, « que de sa règle il ne transgressa jamais un *iota*. »

Nous excéderions si nous disions que c'est là la seule merveille opérée par notre Saint, mais nous ne devons pas cependant hésiter à reconnaître qu'on lui attribue peu de miracles proprement dits. Il en est deux qui sont racontés dans sa vie ; pour les exposer, j'emprunte le texte d'Albert-le-Grand.

« Par ses prières, il préserva une femme, sienne pénitente, d'avortement inévitable, et obtint à la mesme femme la grace d'accomplir un conseil qu'il lui avoit donné en confession, à quoy elle avoit auparavant grande repugnance.

« Une dame de l'evesché de Rennes, estant malade et

desesperée des médecins, le voulut voir ; il y vint, et ayant dit trois fois l'Évangile *In principio* sur la malade, elle se leva soudainement saine et luy servit à disner. »

Dans le procès-verbal dressé en 1879, lors du changement de reliquaire aux ossements de saint Jean Discalcéat, nous avons vu qu'avec ces restes vénérables se trouvaient : 1^o un livre de cantiques, 2^o une feuille qui relate un miracle opéré en faveur d'une jeune fille de Quimper. Ce n'est pas à vrai dire un livre entier, mais un fragment de livre ; toutefois la conservation de ces quelques débris n'est pas pour nous un fait de médiocre importance ; le cahier composé de feuilles détachées commence à la page 145 et finit à la page 162. De la page 146 à la page 160 on rencontre un calendrier où sous la rubrique de chaque mois sont mentionnés les Saints bretons. L'article concernant saint Jean Discalcéat se lit à la date du 15 décembre (1) ; il est écrit en breton comme tout le reste du volume, et nous y relevons seulement ceci, que le Saint fit beaucoup de miracles. On peut déplorer que la date d'impression de cet opuscule ne nous soit pas connue.

Nous devons maintenant transcrire un autre document que nous n'avons fait qu'indiquer : « Ce jourd'hui quinzième décembre 1750 a comparu dans notre sacristie (2) Marie-Julienne Mauduit, femme d'Yves David, demeurants rue Neuve, paroisse du Saint-Esprit qui a déclaré que sa fille nommée Marie-Perrine David (3) étoit percluse des deux jambes depuis deux ans et demi et qu'après avoir fait plusieurs prières ou neuvaines dans différents endroits sans s'apercevoir de l'amendement de sa fille, elle l'a enfin vouée à saint Jean Discalcéat : et le quatrième jour de la neuvaine elle s'aperçut

(1) C'est à la note que M. Aymar de Blois a rédigé dans le registre d'Ergué-Armel que nous devons la connaissance de ces détails et le procès-verbal de guérison de Marie-Perrine David.

(2) La sacristie de l'église de Saint-François ; cette pièce a été rédigée par les religieux du couvent.

(3) Le procès-verbal de 1879 renferme une inexactitude, d'ailleurs sans importance ; ce n'est pas une fille Moduit, mais une fille David qui fut guérie ; Moduit était le nom de famille de sa mère, comme on le voit à la signature.

que sa fille remuait et frappait la terre des deux jambes, en foi de quoy elle a signé, à Quimper, les jour et an que dessus.

« Signé : MARIE-JULIENNE MODUIT. »

VII.

Et maintenant nous croyons avoir dit tout ce qu'il est possible de savoir sur la vie de saint Jean Discalcéat, sur la dévotion dont ce Saint est l'objet, sur la manière dont son culte s'est établi. Au moment où nous commençons cette étude, nous étions loin de nous attendre à la joie que nous avons éprouvée, il y a quelques semaines, en apprenant que Monseigneur se rendant aux instances du Révérend Père Marie de Brest, procureur des Missions franciscaines et commissaire général de Terre-Sainte, allait demander au Saint-Siège l'approbation du culte de notre Saint ; surtout nous ne pouvions prévoir les paroles encourageantes de Notre Très-Saint Père Léon XIII à ce sujet.

Après ce qui s'est passé, nous devons renseigner les fidèles sur les points que la Congrégation des Rites tient à voir élucider dans les causes de ce genre.

En se rapportant à ce qui a été déjà dit, il sera facile à chacun de justifier nos réponses.

1° Le culte public de saint Jean Discalcéat existait-il de temps immémorial (c'est-à-dire depuis au moins un siècle), lors du décret d'Urbain VIII (1634) ? On doit le croire ; en effet, les reliques recevaient alors un culte réel dans le tabernacle en forme de dôme, où elles étaient déjà depuis un temps considérable ; elles avaient été précédemment vénérées dans deux tombeaux différents, qui avaient attiré un grand concours de pèlerins : tout cela paraît avoir demandé un temps très long.

C'est en 1636, deux ans après le décret, qu'Albert-le-Grand écrivit la *Vie* de saint Jean Discalcéat, d'après un

manuscrit très ancien ; il connaissait certainement l'acte d'Urbain VIII, et s'il n'assigne pas de date au commencement du culte du Bienheureux, c'est que c'était un culte plus que séculaire et absolument *immémorial* dans le vrai sens du mot.

2° Peut-on prouver que ce culte a existé sans interruption ? — Le lecteur peut en juger facilement.

3° Le corps du Serviteur de Dieu a-t-il été élevé solennellement et proposé à la vénération publique dans l'Eglise ? Les reliques ont-elles été unies à celles d'autres Saints et Bienheureux, offertes à la vénération, portées dans les processions ? — La réponse est encore toute faite.

4° Les images du Bienheureux ont-elles été peintes avec des rayons ou une auréole ? — Pour le tableau dont nous déplorons la perte, nous ignorons s'il portait cette caractéristique de la sainteté ; d'ailleurs, dans nos usages français, les rayons ou l'auréole ne sont pas l'accompagnement indispensable de l'image peinte d'un Saint, comme ils le sont en Italie. Les quatre images connues de saint Jean Discalcéat sont des statues ; il n'y a pas à s'étonner de les voir dépourvues de rayons, mais simplement à constater qu'elles sont l'objet de la vénération des fidèles.

5° Lui a-t-on dédié des autels ou des chapelles ? — Non, absolument parlant, mais la dévotion qu'on avait pour son tombeau était telle que l'autel de saint Antoine de Padoue était appelé par les Frères-Mineurs eux-mêmes autel de saint Jean Discalcéat.

6° Y a-t-il eu une fête célébrée en son honneur ? — Qu'on se rapporte à ce qui est dit du vieux calendrier enfermé dans le reliquaire.

7° A-t-on fait des legs de messes pour honorer saint Jean Discalcéat ? — Cela a lieu très fréquemment.

8° L'autorité civile a-t-elle établi quelque solennité en son honneur ? — C'est le maire d'Ergué-Armel lui-même qui, en sa qualité de magistrat civil, et en l'absence de tout représentant de l'autorité ecclésiastique, exposa les reliques de saint Jean et les fit reconnaître aussitôt après le Concordat.

9° Place-t-on près de ses reliques ou de ses images des *ex-voto* ou des cierges ? — Ceux qui fréquentent la cathédrale le savent bien.

10° A-t-on fait des prières publiques pour obtenir son patronage ? — Oui, du moins en 1870.

11° Y a-t-il un office et une messe en son honneur ? — Non.

12° Le titre de Saint est-il inscrit sur ses statues ? — Oui.

13° De bons auteurs ont-ils dans leurs ouvrages écrit son histoire, attesté son culte et l'ont-ils désigné comme Bienheureux ? — Oui.

14° Ses statues ont-elles été érigées comme monuments publics ? — Non.

On voit qu'à ces quatorze questions la plupart des réponses ont été affirmatives, et cela suffit ; le Saint-Siège demande seulement ce qui est nécessaire pour prouver un culte déjà immémorial au temps où fut promulgué, puis confirmé, le décret d'Urbain VIII, dont nous avons parlé et qui fait loi dans la matière.

VIII.

Si notre seul but avait été d'édifier nos lecteurs, notre tâche serait terminée ; mais en notre temps on ne fait plus uniquement de la *Vie des Saints* une matière à lectures spirituelles, et l'usage qui a désormais prévalu de rechercher la couleur locale, de joindre à l'histoire des personnes la description des lieux et des choses, n'est pas fait pour déplaire, il me semble. Après bien des années, j'aime à me souvenir du charme spécial que je trouvais au dernier chapitre du beau livre de M. de Montalembert sur la chère sainte Elizabeth. Ayant suivi la jeune princesse depuis son heureuse enfance jusqu'aux épreuves de son veuvage et jusqu'à sa mort, je faisais connaissance avec les beaux lieux où s'étaient déroulés les événements d'une existence terrestre bien courte mais bien fé-

conde, et c'est avec un vif intérêt que je suivais par la pensée l'érection de la belle église qui fut construite à Marbourg, et que je voyais la chère Sainte revivre dans les vitraux, les peintures, les statues, les bas-reliefs.

Je n'ai pas à m'acquitter d'une semblable tâche, il est vrai : mon pauvre Franciscain ne possède pas une église à lui, et l'art chrétien n'a pas multiplié les merveilles pour perpétuer son souvenir dans la vieille église où il fut d'abord honoré. Mais comme cette église a disparu et que le lieu où a vécu le Saint a été complètement transformé, je dois décrire ce qui existait dans l'endroit sanctifié par sa présence pendant treize années, et par les vertus des Frères-Mineurs pendant plus de cinq siècles.

La plupart de nos lecteurs connaissent Quimper et n'ont eu garde d'oublier l'endroit charmant où nos deux rivières viennent se confondre ; c'est là précisément, en face de la grande ligne du mont Frugy, dominant le petit port et ses navires, reflétant ses grands arbres dans l'eau, c'est là que Brizeux semble s'être complu dans la contemplation de la vieille cité bretonne :

Et cependant sous nos vieilles murailles
Gaiement passaient les filles de Cornouailles,

Et laboureurs avec leurs longs cheveux,
Portant la braie ainsi que leurs aïeux.

Tout verdissait sur la haute montagne ;
Tout se mêlait, la ville et la campagne ;

Le double flot coulait sonore et clair
Au confluent de l'Odet et du Ster.

Saint François d'Assise aimait à comparer ses fils aux alouettes dont le plumage gris cendré lui rappelait la robe des Frères-Mineurs ; à Quimper, les alouettes de saint François avaient ainsi construit leur nid non dans les blés, mais au milieu de la verdure, non dans le silence, mais dans le bruit de la cité, accompagné par le murmure paisible des eaux, *Fluminis impetus lætificat civitatem Dei*.

A vrai dire ce nid était spacieux ; le couvent couvrait non seulement tout l'espace compris aujourd'hui entre les deux

rivières, la rue Saint-François et la rue Astor, mais en outre, la largeur de cette dernière rue avec l'espace occupé maintenant par plusieurs maisons qui de ce côté font face aux Halles. L'église occupait surtout l'emplacement de la rue du Stéir depuis son point de jonction avec la rue Saint-François jusqu'à la porte latérale du marché couvert. Elle se composait d'une nef terminée par deux pignons droits, d'un seul bras de croix placé au midi et qui était la chapelle des seigneurs du Juch, enfin d'un bas-côté septentrional s'ouvrant latéralement vers l'Ouest par une porte ogivale évasée, entre deux contreforts (1). Au mur méridional de la nef était adossé un cloître très remarquable, dont les trois autres côtés tenaient aux bâtiments conventuels.

Ces dispositions remontaient aux origines même de la communauté, et tant que celle-ci subsista elles ne furent point modifiées. L'église subit peu de changements dans son architecture. Seule la fenêtre orientale du bas-côté fut refaite au x^v^e siècle, dans le style flamboyant, qui était celui de l'époque; l'ornementation en pierre de toutes les autres fenêtres, offrait des dessins variés formés de trèfles et de quatre-feuilles à lobes arrondis ayant beaucoup de rapport avec les fenêtres du Kréisker, dont elles n'atteignaient pas cependant les grandes dimensions.

Si nous pénétrons dans l'église, nous y trouvons la chapelle et l'autel de Saint-Eloi (2), la chapelle de Notre-Dame de la Conception (on sait que la croyance à la Conception Immaculée de la Mère de Dieu était spécialement professée et défendue par l'ordre séraphique), la chapelle de Saint-Pierre d'Alcantara, puis, dans le collatéral, les autels de la Trinité,

(1) Outre les opuscules si souvent cités de MM. Aymar de Blois et Trévédy, j'ai ici pour m'aider dans mon travail, une excellente notice de M. Bigot, père, et un plan de l'église des Cordeliers. (*Bulletin de la Société Archeologique*, p. 199. — 1883).

(2) Érigé en 1486 par les orfèvres, en l'honneur de leur patron; au xviii^e siècle il est aussi appelé l'autel de Saint-Bonaventure; mais les sept orfèvres qui formaient la corporation avaient fait placer dans la chapelle, une belle inscription sur cuivre rappelant la fondation; cette inscription est aujourd'hui au musée d'archéologie.

de Sainte-Marie l'Egyptienne, et dans le voisinage du chœur, l'autel privilégié pour les *Trépassés*; dans la nef, à une place que nous ne connaissons pas, l'autel de Saint-Yves, ailleurs encore, l'autel de Saint-Anne. Entre le chœur et la nef, sont deux autels presque contigus et s'appuyant contre le même pilier: l'un est dédié à saint François, l'autre à saint Antoine de Padoue; celui-ci, par rapport au maître-autel, est placé du côté de l'Evangile. Tout près de là fut creusée la tombe de saint Jean Discalceat; là aussi fut exposée sa statue; à cet endroit s'élève aujourd'hui le mur méridional des Halles. Si l'on s'en rapporte au plan dressé en 1883, il faudrait chercher la sépulture de notre Saint au-dessous des grandes affiches qui se trouvent à l'entrée de la rue du Stéir.

L'église Saint-François possédait-elle encore d'autres autels? — Je l'ignore; mais au bas-côté était adossée une chapelle des *agonisants* ou de Notre-Dame-des-vertus. « C'est là, dit M. de Blois, qu'on adressait des prières pour les mourants, tandis que, suivant l'usage qui s'observe en beaucoup de lieux, la cloche annonçait par ses tintements répétés la dernière heure de celui qui allait trépasser. »

Les vieillards qui avaient vu ces lieux, avant que les décrets de l'*Assemblée Constituante* n'en eussent chassé les habitants, disaient que la statue de Notre-Dame-de-Pitié, plus tard transportée à la cathédrale et maintenant honorée à la chapelle des Ursulines, surmontait l'autel *des agonisants*, et que les prières pour ceux qui allaient mourir se faisaient devant cette sainte image.

L'église, dont nous venons de parler un peu longuement peut-être, était, avec le cloître, tout ce qui pouvait charmer les regards dans les vieux bâtiments du monastère. Les autres constructions étaient plutôt d'aspect maussade; elles ne donnaient même pas aux religieux le charme de l'isolement; car, une bonne partie des lieux claustraux, avaient reçu une destination profane.

« Le cloître donnait passage aux salles dans lesquelles siégeaient le Présidial et les juges des hautes justices de Qué-

ménet (au marquis de Pont-Croix), de Coatfao et Pratanras, du Hilguy (Plogastel-Saint-Germain), et du Plessis-Ergué (Ergué-Armel). Telle était la situation vers le milieu du seizième siècle. »

Cent ans plus tard (1657), les Cordeliers, qui cependant avaient eu souvent de la peine à se faire payer la somme de douze écus qui leur était due pour cette location, cédaient pour trois ans au Présidial le bâtiment appelé dans l'acte « département de Saint-Louis ». Jusque-là, ils n'avaient fourni que la salle d'audience et la salle du conseil ; maintenant c'était leur propre réfectoire qui devenait salle d'audience et ils y ajoutaient quatre pièces qui devaient servir de chambre du conseil, de parquet pour les gens du roi et les huissiers. Ce provisoire très gênant, et contre lequel les Cordeliers réclamèrent souvent, devait durer plus d'un siècle et demi, et survivre au couvent (1).

Serait-il vrai que le vieux couvent n'a pas abrité seulement les religieux et les juges, mais aussi les condamnés ? — En faire la preuve serait difficile ; mais on dit qu'un jour le couvent des Cordeliers de Quimper ouvrit ses portes pour un illustre captif : le surintendant Fouquet y serait venu et y aurait séjourné ; c'était au début de sa disgrâce, peu de temps après *l'élégie aux Nymphes de Vaux*. La Fontaine n'avait pas encore pris son parti de la ruine de son protecteur. « Cet homme, qui avait mendié dans des dédicaces adulatrices l'aumône des riches financiers du temps pour payer ses faiblesses, » (2) voulut venger le pauvre surintendant, et sa vengeance ne pouvant atteindre Louis XIV, atteignit la ville éloignée et inoffensive où Fouquet subissait sa condamnation :

Dans un canton de la Basse-Bretagne
Appelé Quimper-Corentin,
(On sait assez que le Destin
Adresse là les gens quand il veut qu'on enrage ! —
Dieu nous préserve du voyage !)

Le Destin c'était donc l'irrésistible volonté du grand Roi.

(1) Notice sur les nécrologes de Saint-François, par M. Trévédy (page 41).
(2) Lamartine, *Préface des premières Méditations*.

Mais si Fouquet dut enrager à Quimper, dans les vieux murs du couvent qui nous occupe, ce n'était pas une raison pour le *Bonhomme* de supposer qu'à Quimper on ne peut qu'enrager :

Il sied vraiment de se moquer d'autrui
Aux malheureux nés dans Château-Thierry. (1)

Ce petit épisode nous a entraîné loin de notre description. L'enceinte du couvent était séparée de l'Odéon par la promenade plantée d'arbres qu'on appelait autrefois le Parc-Costy et aujourd'hui le Parc ; entre cette promenade et la grande cour du monastère s'élevaient les remparts de la ville. Le long du Stéir, les fortifications continuaient à s'étendre et servaient de limites au jardin. Non loin du confluent s'élevait la grosse tour. « Se reflétant dans les eaux limpides de la rivière, elle était charmante à voir avec sa guirlande de lierre, sa parure de valérianes, sa couronne de lilas fleuris » (2).

Enfin, le cimetière s'étendait sous une partie des Halles et de la rue Astor ; comme l'église, il recevait les restes non-seulement des religieux, mais de nombreux habitants de la ville.

Je l'ai dit : en 1791, les religieux, désormais en petit nombre, furent expulsés ; le père Charpentier refusa le serment et demeura à Quimper, retenu par ses infirmités ; le père Lenglé émigra en Espagne (3).

Le 30 avril 1792, la communauté fut mise en adjudication comme bien national et achetée par les frères Le Déan. Le tout fut adjugé pour la somme de 25,900 francs. L'église servit longtemps de magasin et de chantier de bois. Sa couverture et sa charpente furent enlevées, probablement pour éviter des frais de réparation et tirer parti des matériaux qui en provenaient ; c'est du moins ce que pense M. Bigot. Mais on a vu des acquéreurs d'église démolir ainsi, uniquement pour satisfaire leur haine idiote contre Dieu : ne serait-ce point le cas ?

(1) Auguste Brizeux. — *La Fleur d'or*. — *En passant à Kemper*.
(2) M. Trévédy. — *Promenade dans Quimper*.
(3) *Histoire de la Persécution...*, par M. Téphaney.

En 1839, un plan de rectification et d'alignement de la ville venait d'être dressé; il fut approuvé par ordonnance royale le 19 janvier. Ce plan coupait dans le sens de la longueur l'église de Saint-François; sur son emplacement et celui du cimetière abandonné, on allait élever une halle dont la construction en un autre endroit aurait été non seulement facile, mais plus conforme aux intérêts des habitants. Qu'était-ce que cela auprès du triomphe de la ligne droite! M. Bigot et M. Aymar de Blois demandèrent du moins que la démolition se fit avec quelques soins. Elle ne fut point facile cette démolition; bien que découverts depuis si longtemps, les murs étaient solides. Le cloître disparut aussi; M. Colomb acheta les arcades et les baies pour les faire transporter près de sa maison de campagne, où elles gisent aujourd'hui oubliées et ensevelies sous les ronces et les folles herbés. Les vitraux du chœur peuvent se voir au manoir de Kerlien, près de la route de Douarnenez; restaient encore les vieilles murailles et la tour dont j'ai parlé, et aussi les bâtiments claustraux. En 1862, le quai du Stéir fut créé, et tout le quartier compris entre les Halles et les deux rivières prit l'aspect qu'il a aujourd'hui; ce ne fut pas sans faire disparaître de précieux débris.

Ainsi donc, sur le sol où vécut saint Jean Discalcéat, rien ne rappelle son souvenir ni celui de son couvent.

Plus heureuses ont été les deux autres communautés franciscaines de Quimper; elles ont changé d'habitants, mais Dieu et ses Saints continuent d'y être honorés: aux Capucins ont succédé les Dames du Sacré-Cœur; aux Cordelières de Saint-Joseph ont succédé les Pères Jésuites.

Mais si les monuments matériels qui semblaient devoir éterniser la mémoire de saint Jean Discalcéat n'ont même pas laissé une ruine, le souvenir du Juste vivra éternellement; et si le cher Saint n'a point son église à lui, saint Corentin ne se plaindra jamais d'un locataire qui lui fait honneur et qui paie bien et régulièrement son loyer.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
I. Les Saints inconnus	5
II. Histoire de saint Jean Discalcéat jusqu'à son entrée dans l'Ordre de Saint-François	8
III. Le couvent des Frères-Mineurs à Quimper.	12
Saint Jean Discalcéat, Frère-Mineur	22
IV. Les reliques de saint Jean Discalcéat.	39
V. La statue de saint Jean Discalcéat.	52
VI. Les miracles de saint Jean Discalcéat	58
VII. Les conditions exigées pour l'approbation d'un culte exis- tant	60
VIII. Le lieu sanctifié par saint Jean Discalcéat	62